



VILLE DE
Launaguet

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2012 à 20h30

Procès-verbal de la séance

Le conseil municipal, régulièrement convoqué en date du 10.01.2012, s'est réuni le 16.01.2012 à 20h30 - salle de l'orangerie à l'Hôtel de Ville.

Étaient présents (es) :

Arlette SYLVESTRE, Michel ROUGÉ, Mona JULIEN, Henri MILHEAU, Danièle DOUROUX, Aline FOLTRAN, Pascal PAQUELET, Gilles LACOMBE, Marie-Claude FARCY, André PUYO, Anne BARKA, Patrick GALAUP, Patricia PARADIS, Sylvie ARAGON, Jean-Luc GALY, Marthe CARDONNE, Pascal AGULHON, André CANOURGUES, Martine BALANSA, Gérard RIQUIER, Bernadette CELY, Laurent JUMAIRE, Richard LARGETEAU, Gisèle SCHAEFFER, François VIOULAC, Véronique ALBELDA, Georges DENEUVILLE, Gilles GLOCKSEISEN.

Était représenté : Jean-Pierre JOANIQUE (Pouvoir à A. FOLTRAN)

Secrétaire de séance : Marie-Claude FARCY

Madame Arlette SYLVESTRE

Bonsoir à tous. Nous avons déjà eu l'occasion de nous rencontrer et j'ai pu vous présenter mes vœux pour la nouvelle année, je les renouvelle pour chacun de vous, mais je voudrais aussi les formuler pour notre commune. Comme je l'ai dit dans plusieurs manifestations de vœux, les choses deviennent difficiles pour les collectivités ; nos marges de manœuvre se rétrécissent et nous devons être très précis dans nos objectifs tant en investissement qu'en fonctionnement. J'espère que nous pourrions mener à bien les projets que nous avons.

Cette année 2012 est une année importante avec beaucoup d'événements prévus. Le premier c'est le recensement de la population qui se déroule actuellement. Parlez en autour de vous et incitez les gens à répondre au questionnaire du recensement qui est obligatoire.

Je voulais vous parler également d'autres choses tout aussi obligatoires : il s'agit des élections qui auront lieu cette année. Je rappelle en effet que c'est une obligation pour les conseillers municipaux de participer aux opérations de vote. Deux élections successives vont se dérouler qui nous mobiliseront durant quatre dimanches. Je vous demande de bien vouloir noter ces dates et de vous rendre impérativement disponibles ces jours là. Il s'agit des :

- 22 avril et 6 mai pour les élections présidentielles,
- 10 et 17 juin pour les élections législatives.

Cette année nous aurons deux bureaux de vote supplémentaires, ce qui rendra ces opérations un peu plus compliquées, pour nous mais aussi pour les électeurs qui devront modifier leurs habitudes.

Nous aurons donc sept bureaux de vote, ce qui démultiplie les équipes présentes. Chaque bureau nécessite 3 personnes présentes en permanence ; Il doit donc y avoir simultanément 21 personnes présentes.

Vous constatez qu'il faut absolument que nous soyons tous là, il n'y a pas la possibilité de s'en échapper puisque cela fait partie de nos obligations.

Monsieur Georges DENEUVILLE

Pour quelle raison deux bureaux de vote de plus ?

Madame Arlette SYLVESTRE

Parce que nous sommes plus nombreux et qu'au-delà de 1000 votants inscrits par bureau de vote les opérations deviennent difficiles à gérer. Le découpage électoral est géographique mais, compte tenu du développement inégal des quartiers, nous avons dû faire un découpage moins net que par le passé : par exemple nous ne considérons plus l'Hers comme une délimitation, les électeurs de certaines rues du Sud de l'Hers viendront voter au nord.

Nous avons fait des projections pour essayer d'avoir des bureaux de vote qui soient à peu près équilibrés dans quelques années et pas forcément dans l'immédiat pour éviter un redécoupage trop rapidement.

Par exemple en centre déjà urbanisé nous avons un bureau de vote qui atteint le seuil, il pourra accueillir peu de personnes supplémentaires. En revanche il y a un peu de marge dans les autres bureaux de vote car nous avons tenu compte des opérations présentes et futures pour effectuer ce redécoupage des bureaux de vote.

Monsieur Richard LARGETEAU

Ils sont situés dans quel secteur ?

Madame Arlette SYLVESTRE

Les secteurs ont été redécoupés. Il y aura un 4^{ème} bureau de vote à la salle des fêtes et un 2^{ème} à l'école maternelle Arthur Rimbaud. Ce sont les électeurs qui devront changer leurs habitudes, mais nous avons laissé des lieux communs car cela évite de démultiplier un certain nombre de choses et c'était plus facile d'avoir tout sous la main. Voilà pour cette année ce qui va se passer.

Nous débutons aujourd'hui le processus du vote du budget primitif 2012 par la première étape qui concerne les orientations budgétaires. Nous aurons un débat sur ce sujet que j'introduirai par quelques mots tout à l'heure.

Je vous propose deux modifications à l'ordre du jour de ce Conseil Municipal :

- Le point 4.1 du chapitre voirie et réseaux est retiré. Il concernait l'approbation de l'avant projet du SDEHG pour la rénovation de l'éclairage public de la gendarmerie. Ce dossier mérite d'être un peu plus fouillé et que l'on aille un peu plus avant dans le détail, nous avons préféré le retirer. Il sera traité lors d'un prochain Conseil Municipal.
- Sur le chapitre des questions diverses le point 6.2. devait être une information sur l'annulation du PLU, mais après rencontre avec le Grand Toulouse et nos avocats, il semble préférable que la commune soit associée à la démarche de la Communauté Urbaine pour faire appel en 2^{ème} instance. Je vous proposerai donc tout à l'heure une délibération dans ce sens qui viendra compléter le point inscrit en questions diverses.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Le point 4.1 a été traité en commission et il n'y a pas eu de débat mettant en cause le fait que ce dossier n'était pas assez fouillé. Pouvez-vous expliquer pourquoi ce dossier est retiré ?

Madame Arlette SYLVESTRE

Je crois que j'ai été claire. Ce dossier est retiré car il semblerait que l'on puisse améliorer la réflexion qui a été menée. Nous ne sommes pas satisfaits de ce qui est proposé. C'est un travail qui ne nous paraît pas assez fouillé et nous le retirons. Nous le présenterons une prochaine fois. Il n'y a pas plus de question à se poser ; ce n'est pas compliqué.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Monsieur MILHEAU était très clair dans sa tête. Il pensait que ce dossier était bien ficelé, très bien ficelé même puisqu'il en a fait des éloges et je suis surpris de votre remarque.

Madame Arlette SYLVESTRE

Vous imaginez bien que ce dossier a été retiré de l'ordre du jour à la demande de Monsieur MILHEAU. Il va vous en dire un mot lui-même.

Monsieur Henri MILHEAU

Ce dossier a été examiné en commission vendredi dernier et techniquement il n'y a aucun problème.

Après réflexion il me semble que l'on doit pouvoir encore améliorer ce projet. Aussi ne voulant pas arriver en conseil municipal et annoncer des modifications qui n'auraient pas été vues en commission je préfère agir d'une façon démocratique et retirer le dossier. Il sera rediscuté à une prochaine commission de façon à être représenté en Conseil Municipal et cela ne retardera pas les travaux. Comme d'habitude je préfère présenter un dossier avec lequel je suis à 200 % d'accord.

1/ APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12.12.2011**Madame Arlette SYLVESTRE**

Nous passons au premier point de l'ordre du jour. Il s'agit d'approuver le procès verbal de la séance précédente. Avez-vous des remarques sur les formulations et la forme, de ce procès-verbal ?

Pas de remarque.

Le procès verbal de la séance du 12 décembre 2011 a été adopté à la majorité avec 23 POUR et 6 CONTRE (Richard LARGETEAU, Gisèle SCHAEFFER, François VIOLAC, Véronique ALBELDA, Georges DENEUVILLE, Gilles GLOCKSEISEN).

Je vous remercie.

2/ COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et à la délégation donnée par le Conseil Municipal, Madame le Maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance.

EXPOSE DE LA NOTE DE SYNTHESE

La commune de Launaguet a conclu et signé :

2.1 – Un marché de fourniture et pose d'une clôture pour le stade municipal a été conclu et signé avec l'entreprise GRANDS STADES, sise 58 Bis rue de Ganteloup à GRADIGNAN pour un montant de 9.433,50 € HT et 11.282,47 € TTC. Les sommes nécessaires au règlement de ce marché sont inscrites au budget 2011.

2.2 – Un marché pour la réhabilitation de l'annexe de l'orangerie a été conclu et signé dans les conditions suivantes :

| N° LOT | Attribué à l'entreprise | Montants en € | |
|--------------|-------------------------|------------------|-------------------|
| | | HT | TTC |
| 1 | STARBAT | 51.400 | 61.474,40 |
| 2 | STARBAT | 12.600 | 15.069,60 |
| 3 | J.LATOURE | 8.788,61 | 10.511,18 |
| 4 | FAUCHE | 9.600 | 11.481,60 |
| 5 | ETS MARCHAND | 6.145,48 | 7.350 |
| TOTAL | | 88.534,09 | 105.886,78 |

Les sommes nécessaires au règlement de ce marché sont inscrites au budget 2011.

2.3 – Un marché de location et d'entretien de vêtements de travail pour le service municipal de la restauration a été conclu et signé dans les conditions suivantes :

| ATTRIBUTAIRE | MONTANT MINIMUM | MONTANT MAXIMUM |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|--------------------|
| Société ELIS Midi-Pyrénées ZA de Garonne, 2 rue Isabelle Eberhardt, BP 32172, 31086 TOULOUSE CEDEX 2 | 5.000 € HT | 20.000 € HT |

Les sommes nécessaires au règlement de ce marché sont inscrites au budget 2011.

2.4 – Un marché pour l'extension du cimetière a été conclu et signé dans les conditions suivantes :

| ATTRIBUTAIRE | Détail estimatif offre de base | Détail estimatif Option PSE1 | TOTAL |
|--------------------------------------------------------------|--------------------------------|------------------------------|-------------------------|
| Société MALET 97 Bis chemin de Gabardie 31200 TOULOUSE | 111.063,44 € HT | 5.837,70 € HT | 116.901,14 € HT |
| | 132.831,87 € TTC | 6.981,88 € TTC | 139.813,76 € TTC |

Les sommes nécessaires au règlement de ce marché sont inscrites au budget 2011.

DEBAT

Madame Arlette SYLVESTRE

Avez-vous des questions sur ces décisions ?

Monsieur Richard LARGETEAU

Vous dites que c'est inscrit au budget 2011 mais je pense que les travaux, par exemple l'orangerie, ce sera sur 2012 ?

Madame Arlette SYLVESTRE

Les sommes étaient inscrites au budget 2011 et seront reportés sur le budget 2012 dans le chapitre des « Restes à réaliser ».

Madame Véronique ALBELDA

Concernant le marché pour le nettoyage des vêtements, était-ce déjà la Société ELIS précédemment ou une autre entreprise ?

Madame Aline FOLTRAN

C'était la Société ANETT. Celle-ci a de nouveau candidaté cette fois-ci. Il y a trois ans elle était seule. Les deux entreprises ont répondu et c'est la société ELIS qui a été retenue pour une même prestation mais un moindre coût.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

On va commencer par le point 2.4 relatif à l'extension du cimetière. Combien d'entreprises ont répondu pour cette consultation, car on remarque que systématiquement pour les chantiers à plus de 100.000 € c'est la société MALET qui a les marchés.

Madame Arlette SYLVESTRE

Je ne suis pas sûre de pouvoir vous donner l'information maintenant.

Monsieur Olivier FAURE

Trois entreprises ont répondu à la mise en concurrence adaptée.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Sur le point 2.3 concernant le marché de location et d'entretien des vêtements de travail. Peut-on avoir quelques éléments : combien de personnes et combien de vêtements par mois et par an ?

Madame Arlette SYLVESTRE

C'est vrai que c'est fondamental pour notre Conseil Municipal.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

C'est vrai qu'entre 5.000 et 20.000 € c'est fondamental ; on voit que l'argent ne sort pas de votre poche, cela je le sais.

Madame Arlette SYLVESTRE

Heureusement qu'il ne sort pas de ma poche.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Tout à l'heure vous parliez des difficultés des collectivités, je tenais à préciser que les habitants ont encore plus de difficulté que vous, je voudrais que l'on soit bien d'accord. Répondez à ma question.

Madame Arlette SYLVESTRE

Je vous réponds que vous n'avez rien compris. Il s'agit d'un marché avec un montant minimum et un montant maximum et la vérité se situe entre les deux.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Précisez-nous le nombre de personnes qui sont concernées et quelle est la périodicité. C'est clair.

Madame Arlette SYLVESTRE

Ce n'est pas une question importante.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

C'est pas important à coup de 5.000 ou 10.000 €.

Madame Arlette SYLVESTRE

On peut vous les amener à la maison si vous voulez.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

A ce prix là on achète une machine à laver.

Madame Aline FOLTRAN

Je dois préciser que ce type de nettoyage est obligatoire puisque les vêtements de travail de la restauration collective ne doivent pas sortir pour des problèmes de bactéries ou d'hygiène tout simplement. La société ELIS, comme la société ANETT, vient faire deux à trois rotations par semaine pour des changes quotidiens; aussi bien les tuniques pour les personnes qui font les préparations que les pantalons et les vestes des cuisiniers. Ils apportent le linge propre et reprennent le linge sale déposé dans des sacs spéciaux. C'est toute l'année pour environ une douzaine de personnes à la cuisine centrale et deux ou trois agents par cuisines satellites.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Merci Madame FOLTRAN, c'est plus précis.

Madame Véronique ALBELDA

La question de Monsieur GLOCKSEISEN m'a interrogée par rapport à la différence entre 5.000 et 20.000 €. Quand vous dites Madame FOLTRAN que la société ANETT avait proposé ses services précédemment et que la société ELIS propose les siens maintenant, sur quelle base peut-on dire que ELIS est meilleur marché que ANETT alors qu'il y a un si grand écart entre le mini et le maxi ?

Madame Aline FOLTRAN

Au précédent marché, la société ANETT avait été retenue car c'était le seul candidat. C'était la première fois que nous faisons ce marché en 2009.

Cette année, les deux sociétés ANETT et ELIS ont candidaté. La société ANETT était bien plus chère, et bien qu'elle ait baissé ses prix, elle se situait encore à 14.621 € TTC. Nous avons donc retenu la société ELIS dont la prestation s'élève à 9.477,27 € TTC.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Sur le point 2.2 concernant les travaux pour l'annexe de l'orangerie pouvez-vous préciser la nature des lots 1, 2, 3, 4 et 5 si ce n'est pas vous demander ?

Madame Arlette SYLVESTRE

Ce travail là a déjà été fait. Le cahier des charges est paru sur le site de la mairie et tout le monde pouvait en prendre connaissance. L'ouverture et l'analyse des plis se sont faites dans les conditions normales. On ne refait donc pas tout le travail en Conseil Municipal sinon nous n'allons pas nous en sortir.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

C'est un minimum que de nous dire ce que sont les lots 1 à 5. Soyez précise.

Madame Arlette SYLVESTRE

Pourquoi voulez-vous redire ici, le travail précis qui a déjà été fait. Je vous ai déjà demandé de faire confiance aux personnes qui travaillent sur les dossiers.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Vous allez faire une réhabilitation de locaux qui est au prix d'une maison.

Madame Arlette SYLVESTRE

Dans la commission action sociale ces locaux ont été présentés, ainsi que le coût des travaux et le détail des lots. On ne présente pas dans le détail tous les sujets en Conseil Municipal, car ce n'est pas l'objet d'un Conseil Municipal. Ce travail a été fait là où il devait être fait.

D'autres questions ?

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Oui sur le point 2.1. Est-ce que dans la fourniture et la pose de la clôture est inclus le terrassement ?

Deuxième question : vous avez inscrit ce point au budget 2011 mais quand ?

Madame Aline FOLTRAN

Dans la DM n° 3

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et à la délégation donnée par le Conseil Municipal, les membres de l'assemblée ont pris note du compte rendu des décisions.

Madame Arlette SYLVESTRE

Nous passons au point suivant qui me paraît beaucoup plus fondamental et qui concerne le débat sur les orientations budgétaires.

| |
|--------------------|
| 3/ FINANCES |
|--------------------|

Rapporteur : Arlette SYLVESTRE

EXPOSE DE LA NOTE DE SYNTHESE**3.1 - Débat d'orientations budgétaires pour l'année 2012 - ANNEXE 3.1 :**

En ce début d'année 2012, le Conseil Municipal est invité à avoir un Débat sur les Orientations Budgétaires (DOB), et ce préalablement à l'adoption du Budget Primitif 2012, le 6 février prochain.

Le Code Général des Collectivités Territoriales rend obligatoire la tenue de ce Débat dans les deux mois précédant l'examen et le vote du Budget Primitif (Art L.2312-1 et suivants du CGCT). Le Débat d'Orientations Budgétaires n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'État puisse s'assurer du respect de la loi.

A Launaguet, cette première étape de l'année budgétaire est cependant loin d'être conçue comme une simple obligation légale.

Il s'agit de faire de ce Débat d'Orientations Budgétaires un moment d'échange entre les élus du Conseil Municipal permettant de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le Budget Primitif 2012 et d'être informés sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

DEBAT

Madame Arlette SYLVESTRE

Les orientations budgétaires, comme leur nom l'indique, nous donnent des pistes pour construire le budget 2012. Au vu du compte administratif provisoire qui a été réalisé par Madame BERRADJA responsable du service Finances, on peut dégager quelques orientations. Ce sont des pistes et en principe on les suit mais il peut y avoir des événements qui nous amènent à modifier ce qui sera débattu aujourd'hui.

Réellement ce sont des orientations sur un compte administratif provisoire. Je crois qu'il faut être clair, le débat d'orientations budgétaires n'a pas une fonction décisionnelle.

Un document important a été réalisé par Madame BERRADJA. Vous allez voir qu'il y a beaucoup de comparaisons et, vous en avez aussi l'habitude, avec des communes de la même strate, c'est à dire entre 5.000 et 10.000 habitants qui appartiennent à des intercommunalités à fiscalité propre. Il s'agit donc d'une fourchette assez large.

Nous n'allons pas lire le document ligne à ligne car vous l'avez reçu et vous avez eu le temps de l'analyser. Il s'agit d'un document très dense, très étoffé et qui contient des indications très précises. Nous allons lire les étapes essentielles et vous pourrez poser des questions sur les passages que l'on n'aura pas abordés et que vous aurez envie de discuter.

Je vais vous le présenter et je compte sur Madame FOLTRAN, Madame BERRADJA et Monsieur FAURE pour compléter et apporter toutes les précisions qui seront nécessaires.

La première page nous rappelle ce qu'est un débat d'orientations budgétaires et je lis l'avant dernière phrase : « *Il doit se concevoir comme un outil pédagogique associant la majorité et l'opposition* », nous allons donc essayer de faire de la pédagogie.

On trouve ensuite le sommaire, et en page 4 nous avons une synthèse du contexte économique actuel. Je vous invite à le lire si vous n'avez pas pu le faire depuis la réception de ce document mais c'est assez intéressant de voir sur le plan mondial où au moins sur quelques places mondiales, où en sont les finances aujourd'hui.

Nous nous attardons un instant sur ce qui se passe en France et qui fait l'actualité ces jours-ci. Quand nous avons établi ce document nous étions encore titulaires des trois « A », ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. La France est donc dans un niveau d'endettement important avec un PIB qui n'évolue pas. La prévision de la croissance pour 2012, qui avait été dans un premier temps évaluée à 1,75 %, a été ramenée à 1 % et je ne sais pas aujourd'hui si nous sommes toujours sur 1 %.

Madame Agnès BERRADJA

Oui. Il faut également noter, c'est indiqué en gras dans le texte, c'est qu'il y a un durcissement du côté de l'emprunt. C'est à dire que non seulement nos ressources diminuent mais les emprunts sont difficiles à obtenir et les marges de manœuvre des collectivités sont assez légères.

Monsieur Richard LARGETEAU

Pouvez-vous nous expliquer comment cela devient plus dur d'obtenir des emprunts, par rapport à quels critères et pour quelles raisons ?

Madame Arlette SYLVESTRE

Ce phénomène a débuté il y a déjà quelques mois. Les banques sont devenues méfiantes par rapport aux finances des collectivités de façon générale. Elles doivent aussi gérer leurs propres difficultés à se financer sur les marchés, donc elles ont tendance à prêter moins ou à des conditions moins favorables que par le passé.

Il y aura peut-être une évolution positive avec la création d'un nouvel opérateur bancaire, associant la Caisse des Dépôts et La Poste suite à la dissolution de Dexia. De toute façon nous sommes mis en garde très régulièrement sur les difficultés que nous risquons de rencontrer si nous devons emprunter de façon importante en 2012.

Monsieur Georges DENEUVILLE

Tout à l'heure vous parlez de la perte du triple « A ». Je ne sais pas si vous êtes au courant mais sur les agences de notation, il y en a quand même deux qui maintiennent le triple « A », donc je pense qu'il est bon de rectifier ce que vous avez dit tout à l'heure.

Je n'ai pas voulu bien entendu vous lire tout le texte, mais je pense que vous devez être au courant, du moins je l'espère.

Madame Arlette SYLVESTRE

Ce que je sais et ce qui est retenu c'est que la France a perdu un « A ». Je sais que les agences de notation sont contestées mais la réalité est là.

Mais ce n'est pas l'objet d'aujourd'hui, c'est simplement pour souligner que la situation financière de la France est particulièrement difficile et par ricochet celle des collectivités territoriales. Comme je le dirai tout à l'heure le Gouvernement les associe depuis deux ou trois ans au déficit de l'Etat, elles se trouvent en difficultés alors qu'elles ne sont en rien concernées par cette situation.

Monsieur Georges DENEUVILLE

Il faut relativiser quand même un petit peu.

Madame Arlette SYLVESTRE

Je crois que vous n'oserez pas dire que la France se porte bien financièrement ?

Monsieur Georges DENEUVILLE

Ce n'est pas ce que j'ai dit.

Madame Arlette SYLVESTRE

Je pense que nous n'avons pas respecté les directives de Maastricht et que l'on savait que cela allait arriver.

Sur la page 5 vous trouvez justement les facteurs qui ont contribué à cette chute.

Il y a la question de la zone euro et de l'inflation dans celle-ci. Il est noté : « *les récents développements économiques plaident en faveur d'une baisse des taux d'intérêt afin de relancer l'activité* » on ne sait pas trop si cela se fera.

Madame Agnès BERRADJA

On espère que cela se fera dans les prochains mois, sur la fin de l'année.

Madame Arlette SYLVESTRE

On parle de la BCE. C'est très important puisque pour de gros emprunts c'est devant la BCE qu'il faut aller les défendre (par exemple la CU, TISSEO)

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Des emprunts qui sont passés entre la Communauté Urbaine et la BCE ou des banques privées ?

Madame Arlette SYLVESTRE

Il faut plaider devant la BCE.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

A la BCE ou à une banque qui va prêter à Tisséo ?

Vous savez qu'au fond notre dette elle vient principalement de là. Depuis 1973, il y a obligation de la BCE à prêter à des banques privées qui reprennent et bien sûr à des taux beaucoup plus élevés. Si la France est endettée c'est bien à cause de problème là, et cela que ce soit le Gouvernement de droite ou le Parti Socialiste, ils ne le dénoncent pas. L'endettement actuel ce n'est ni plus ni moins que l'intérêt de la dette depuis 1973.

Madame Arlette SYLVESTRE

Effectivement la BCE ne prête pas directement. C'est la Banque Européenne d'Investissement.

Le chapitre suivant traite des prévisions pour les finances publiques en 2012 et à l'horizon 2015.

L'objectif du Gouvernement c'est de ramener le déficit public qui était à 5,7 points en 2011, à 4,5 % en 2012, 3 % en 2013 pour arriver à l'équilibre en 2015. Ces objectifs seront difficiles à tenir notamment si la croissance économique n'est pas au rendez-vous.

Dans ce contexte, l'hypothèse qui est faite pour les collectivités locales c'est d'avoir un budget en équilibre jusqu'en 2015 pour ne pas creuser ce trou. C'est aussi une demande sous-entendue pour que les collectivités territoriales n'augmentent pas trop leur dette puisqu'elle viendrait augmenter la dette publique de l'Etat.

Dans le cadre de la loi de finances pour 2012, il y a un budget triennal qui a été adopté et qui comporte des lois-cadres d'équilibre des finances publiques. Pour la deuxième année consécutive le budget de l'Etat a été construit selon un double encadrement de l'évolution des dépenses. D'une part par le gel en valeur des dépenses de l'Etat, ce qui pour nous se traduit par le gel des dotations, d'autre part par la réduction des dépenses.

Page 6 vous trouverez les chiffres du budget et du déficit de l'Etat.

En fond de page un petit tableau intéressant précise que :

- *La dette publique a progressé pour atteindra 82.3 % du PIB en 2010 et 85.5 % en 2011.*
- *La dette des collectivités -c'est cela qui est intéressant- ne représente que 10 % de cet endettement contre un tiers en 1978 (Soit 8.3 % du PIB de 2010).*

Le déficit public représente 136 Mds € pour 2010 qui se décomposent ainsi :

- . 121,5 Milliards pour l'Etat*
- . 1,7 Mds pour les Collectivités*
- . 22,8 Mds pour la Sécurité Sociale*
- . 9,1 Mds pour des organismes divers, administrations centrales (recherche...)*

Evidemment l'année 2012 sera placée sous le signe de la rigueur. Les collectivités territoriales participeront à l'effort de réduction des déficits, notamment par le gel des dotations et la maîtrise de leurs dépenses courantes.

Dans ce contexte les niveaux d'investissement pourraient être remis en cause, c'est cela qui fonde nos orientations.

Les disparités de territoires devrait se maintenir, voire se creuser, justifiant l'effort de péréquation en cours. L'année 2012 verra la mise en place d'un fonds de péréquation national des recettes intercommunales et communales qui permettra de redistribuer 250 millions d'euros à la moitié des ensembles intercommunaux et communes isolées. Il y aura donc sur les dotations 250 Millions qui seront récupérés sur les plus riches et redistribués sur ceux qui ont les revenus les plus faibles.

On rappelle à cette occasion que la réforme de la fiscalité locale a profondément modifié l'exercice possible par les collectivités des modulations de taux. Les collectivités sont essentiellement soumises à des dotations. L'Etat nous donne la dotation de fonctionnement, qu'il écrête pour redistribuer à ceux qui ont le moins de revenus. Ce qui fait que les collectivités territoriales sont à la merci de recevoir des dotations qui viennent de l'extérieur sans avoir aucune influence ni sur les taux, ni sur autre chose. Le seul levier des collectivités territoriales aujourd'hui c'est l'impôt local sur les ménages, ce qui laisse des marges de manœuvre très faibles.

Vous trouvez ensuite des informations concernant les taux, pour la région, le département et le bloc communal. Vous verrez que les Régions et les Conseils Généraux sont aussi soumis à rude épreuve dans cette réorganisation fiscale.

On évoque ensuite les bases locatives. Cela c'est très important et il faut que nous le retenions parce que c'est ce qui fait augmenter la feuille d'impôts de nos concitoyens.

Les bases fiscales sont revalorisées par l'Etat chaque année. Elles peuvent aussi être modifiées pour des raisons personnelles : famille qui se réduit ou qui inversement s'agrandit.....

Pour 2012 l'Etat a décidé d'augmenter les bases de 1,8 %. Nous savons déjà que les impôts de nos concitoyens augmenteront de 1,8 % compte tenu de cette décision.

Ce coefficient, légèrement inférieur à l'inflation, concernera aussi la base des cotisations foncières des entreprises. Elles sont aussi concernées aujourd'hui par le foncier.

Monsieur Georges DENEUVILLE

Avant de commencer, je voulais vous demander pourquoi vous ne parlez pas de la nouvelle taxe : la TSE ?

Madame Arlette SYLVESTRE

Parce que dans ce débat nous ne parlons que des orientations qui concernent la commune. Nous ne percevons pas la TSE, elle ne concerne en rien le budget municipal mais celui de l'EPFL communautaire. Nous ne parlons pas non plus des taxes prélevées par le Conseil Général ou le Conseil Régional.

Nous en avons parlé l'année dernière parce qu'il s'agissait de sa création et il était important de savoir pourquoi la Communauté Urbaine se dotait de cette taxe. La TSE ne bouge pas et elle n'a aucun impact sur notre budget.

Monsieur Georges DENEUVILLE

Elle sera éventuellement réclamée par la commune, il y aura certainement quelque chose qui permettra de réclamer une partie de cette taxe ?

Madame Arlette SYLVESTRE

Quand on dit les choses, il faut les écouter, il faut les enregistrer pour ne pas reposer les mêmes questions.

Lorsque nous avons évoqué la TSE, nous avons dit très clairement que cette taxe était destinée à l'Etablissement Public Foncier Local.

Elle nous permet d'acquérir du foncier et de pouvoir ainsi en maîtriser le prix et l'utilisation. Nous pourrions construire une ville plus cohérente et faire baisser le prix de l'immobilier pour permettre à tous nos concitoyens de pouvoir se loger.

Grâce à cette ressource évolutive l'EPFL pourra acquérir des biens pour son propre compte mais il pourra aussi aider les communes à acquérir des biens fonciers ou immobiliers dans la limite de la part que pèse la commune dans la communauté urbaine. C'est à dire que l'EPFL peut mobiliser très rapidement des sommes pour faire une « avance » à la commune. Cela peut nous permettre d'acheter très vite, notamment dans le cas d'une préemption ou d'une occasion qui se présenterait. Cela nous évite de faire un emprunt bancaire, on a vu tout à l'heure qu'ils étaient difficiles actuellement.

Pendant un certain nombre d'année l'EPFL peut porter pour nous ces acquisitions dans la limite de notre enveloppe communale. Nous devons bien sur les lui racheter et lui verser un « loyer » pendant tout le temps du portage qui est très inférieur aux taux d'intérêts que nous devrions payer dans le cas d'emprunt à une banque.

Tout cela avait été dit. Cela ne nous touche pas directement. Cela nous touchera et nous en parlerons en Conseil Municipal, si nous avons recours à cette aide-là et je pense que nous en aurons probablement besoin si nous parvenons à faire l'acquisition pour les terrains qui jouxtent les terrains de sports.

Monsieur Georges DENEUVILLE

J'allais justement vous poser la question, vous y avez répondu.

Madame Arlette SYLVESTRE

Nous en parlerons le moment venu parce que ce n'est pas si simple.

Madame Aline FOLTRAN

J'avais rédigé un article sur la TSE dans le Flash-info du mois d'octobre dernier mais je vois que ce que j'ai écrit n'était pas clair.

Madame Arlette SYLVESTRE

Madame BERRADJA va nous parler du nouveau gel en valeur et des nouvelles dotations ainsi que du calcul du potentiel financier.

Madame Agnès BERRADJA

Les dotations sont stabilisées en valeur comme en 2011. La dotation la plus importante pour notre collectivité c'est la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) qui est gelée et ensuite quelques autres dotations mais qui sont beaucoup plus petites : la dotation spéciale des instituteurs, la dotation générale de décentralisation, etc ...

Nous risquons aussi d'avoir une dotation forfaitaire qui sera écrêtée ainsi que la compensation d'exonération fiscale (ce sont toutes les compensations fiscales que nous recevons en sus des impôts locaux. Ces sommes représentent environ 20 à 25.000 €.)

La dotation de solidarité urbaine va légèrement augmenter (+ 4,6 %), ainsi que la dotation de solidarité rurale (+ 1,7 %) mais cela concernera surtout les communes de plus de 10.000 habitants. Notre commune ne perçoit que la DSR.

Nous pouvons dire ensuite qu'il y aura peut-être une inéligibilité de certaines dotations et il faudra donc faire attention à cette législation pour voir si nous sommes impactés au niveau local par les effets de cette réforme. Je pense que c'est à peu près tout sur les dotations de l'Etat.

Pour le calcul du potentiel fiscal, c'est un peu plus complexe. Ce dernier était auparavant calculé en fonction des bases des trois impôts directs de la collectivité.

Mais il y a eu des modifications du panier des ressources qui rajoute au calcul du potentiel financier des produits. Or ces produits n'évoluent pas contrairement aux bases. Ceci remet un peu en question la définition du potentiel financier qui permettait de jauger la richesse ou non d'une collectivité.

On nous a bien expliqué qu'il fallait que l'on soit très vigilants sur les incidences à terme de ce nouveau mode de calcul. Il est même possible qu'il y ait des réformes sur ce potentiel, mais actuellement nous n'avons que ces éléments.

Madame Arlette SYLVESTRE

Cela rejoint ce que je disais précédemment. Il y a dans nos revenus une part fixe que l'on ne maîtrise pas et qui peut varier d'une année à l'autre. C'est à dire que nous avons un potentiel financier qui était à la limite stable et qui en général augmentait selon les bases. Aujourd'hui, nous sommes dans l'incertitude ; il peut varier selon le bon désir de la loi des finances et on peut avoir des ressources qui baissent et avoir un potentiel financier qui est fluctuant. Nous devons bâtir des budgets sur des bases qui sont très incertaines.

Dans la conclusion de ce chapitre, il est évoqué la création d'une banque d'investissement et de l'association de Dexia avec La Banque Postale et la Caisse des dépôts et consignations.

Même si nous n'avons pas fait d'emprunt nous avons utilisé à plusieurs reprises des emprunts à court terme équivalents à des lignes de trésorerie qui nous permettaient de faire de petits investissements dans l'attente des subventions. Aujourd'hui ces prêts vont probablement devenir « plus chers ». Nous serons amenés à fonctionner avec encore plus de prudence et à différer certains investissements dans l'attente des financements. Le court terme permettait de pouvoir enrouler des travaux et de rembourser au fur et à mesure que les subventions ou les dotations arrivaient. C'est vrai que les choses deviennent difficiles de tous les côtés. On doit être dans une rigueur à tous les niveaux.

Après l'analyse du contexte général nous allons passer à la situation financière de la Ville.

Le tableau en page 10 présente la situation financière de 2010. Ce sont les seules indications actuellement connues et qui sont rendues publiques sur le site de l'Etat. Les indicateurs 2011 ne seront connus qu'en juillet et ils ne paraîtront sur les tablettes de l'Etat qu'à la fin de l'année 2012. Nous sommes toujours un peu en décalage sur ce type d'indicateurs et, particulièrement cette année, ils ne permettent pas de bien percevoir la situation de la commune. En effet la structure du budget et les revenus de la commune ont beaucoup changé en 2011. Les résultats de 2011 sont très différents de ceux de 2010.

Ce tableau montre que les ressources de la commune sont inférieures à celles des communes de la strate. Nous percevons une DGF et d'autres dotations qui sont inférieures. Nous le répétons chaque année mais il nous semble très important de le souligner.

Cette situation entraîne un niveau plus faible d'investissement lié à un autofinancement naturellement plus faible.

Nous constatons également que les produits des impôts locaux se situent en dessous de ceux des communes de la strate, à l'exception de la taxe foncière sur les propriétés non bâties qui représente très peu dans la commune.

C'est important de souligner que notre commune se situe en dessous de la moyenne des communes de la strate pour les dotations mais aussi pour les impôts. Ses ressources globales sont donc inférieures. Avez-vous des questions sur cette page ?

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Il faudrait un tableau qui synthétise cela et qui donne en pourcentage les taux des différentes communes auxquelles vous faites allusion mais aussi en euros.

Parce que là il y a quand même deux choses ; regardez les pourcentages et les montants des sommes en euros, ce n'est pas tout à fait la même chose, sur les évolutions, entre autres.

Madame Arlette SYLVESTRE

J'ai un peu de mal à vous suivre. Il me semble que les pourcentages sont proportionnels aux sommes. Dans la comparaison on retrouve exactement les mêmes proportions que ce soit avec les pourcentages ou avec les sommes.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Si les bases locatives moyennes et brutes ne sont pas les mêmes, avec des pourcentages différents, vous avez des montants différents. Donc en fait dans ce tableau, si vous vouliez vraiment amener des éléments de comparaison entre la commune de Launaguet et les communes environnantes, et je pense que vous parliez de cela.....

Madame Arlette SYLVESTRE

Pas du tout.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

On peut quand même parler des communes environnantes, ou de la strate environnante qui ont le même nombre d'habitants.

Madame Aline FOLTRAN

Il s'agit ici de la France entière.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Nous étions tout à l'heure au Etats-Unis, on est presque passé par la Chine, et on aimerait bien être dans la région Midi-Pyrénées. On n'a pas eu un mot sur la dette toulousaine, pas un mot sur la dette de la Communauté Urbaine et pas un mot sur la dette du Département. Arrêtez de nous promener dans toute la France et le monde entier.

Madame Aline FOLTRAN

Soyez respectueux du travail que nous faisons. Cette page est issue du site du Ministère des Finances. Ce n'est pas nous qui éditons ce document. Quand nous parlons de la strate c'est une comparaison sur la France entière que fait le Ministère des Finances. Nous sommes comparés à toutes les communes de France qui ont entre 5.000 et 10.000 habitants. Sans faire le tour du monde et sans que vous soyez aussi ironique.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

L'attente de nos concitoyens c'est une comparaison des impôts qu'ils payent par rapport aux communes environnantes. Sur la strate vous avez entièrement raison sur la définition, mais pour nos concitoyens, il serait intéressant d'avoir aussi une comparaison avec une commune voisine, car vu les problèmes qu'ils rencontrent tous les matins pour aller travailler.

Que vous fassiez vos comparaisons de strate c'est une chose, cela fait trois ans que je lis ces strates moyennes, les pourcentages, et franchement sur la préparation budgétaire, je ne vois pas ce que cela apporte sur le fond.

Madame Arlette SYLVESTRE

On va donc essayer de ne pas y passer trop de temps puisque vous dites que ça n'apporte rien ! Je voulais simplement vous préciser que La Dépêche, qui renseigne vite et bien, se plaît chaque année à faire les comparaisons avec les communes voisines alors qu'il n'y a aucune comparaison possible avec les communes voisines.

Par exemple, la ressource de la taxe professionnelle ou de sa compensation actuelle n'a rien à voir entre des communes comme Fenouillet, Saint-Alban et Launaguet. Il faut comparer ce qui est comparable.

C'est ce que fait Bercy en comparant avec la moyenne des communes françaises on est plus proche de la réalité financière globale qu'avec la commune voisine qui n'a pas les mêmes indicateurs.

Mais comme vous jugez que cela n'a pas d'importance et que cela n'apporte rien, nous allons passer à la page suivante.

En page 11, nous avons quelques indications sur les ratios de charges de personnel. Nous constatons une baisse en 2010 liée au transfert de compétences à la Communauté Urbaine.

Nous continuons la comparaison des ratios à l'intérieur de notre commune, mais également avec la moyenne des communes françaises de la strate.

Le tableau présente les recettes par rapport aux habitants, les produits des impôts directs, les dépenses de fonctionnement et les charges de personnel, etc.

Ce tableau indique à nouveau que les recettes globales de la commune sont en dessous des communes de la même strate mais il montre que la commune est aussi en dessous de la moyenne de la strate pour les dépenses.

Avez-vous des questions sur cette page ?

Pas de question.

La page 12 présente une vue d'ensemble de la section de fonctionnement des années 2007 à 2010 pour la commune. Avez-vous des questions sur cette page ?

Pas de question.

En page 13, dans la section de fonctionnement, le premier chapitre précise que la prise en compte de nouveaux équipements a entraîné automatiquement une augmentation des dépenses de fonctionnement.

Un graphique présente les charges de personnel de la commune par rapport à la moyenne des communes de la strate. En 2010 notre commune est au dessous de ces communes pour le nombre de personnels par rapport au nombre d'habitants.

Sur la période 2007/2010 les dépenses de fonctionnement ont diminué dans certains chapitres, notamment les contributions aux syndicats. Les recettes ont également diminué du fait du transfert de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à la communauté urbaine.

Comme nous l'avons dit plusieurs fois il est difficile de comparer les années les unes aux autres parce que la structure du budget a été profondément modifiée par le transfert des compétences. Les histogrammes montrent bien ces fluctuations. Par exemple nous n'avons plus les dotations aux syndicats, nous ne percevons plus la TOM.

Malgré cette difficulté de comparaison il m'a semblé important de présenter ces graphiques qui permettent de percevoir la réalité budgétaire de notre commune.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

C'est bien dommage que cela disparaisse ces transferts de syndicats car on ne peut plus comparer les documents.

Cela sert un peu d'historique, on a transféré en 2010 entre la voirie et les déchets près de 886.000 € et puis tout le reste. C'est donc un peu dommage, car si on prend la version 2010 elle était un peu moins épurée là-dessus. C'est important de suivre les évolutions de ces transferts.

Madame Arlette SYLVESTRE

Je ne sais pas quelles évolutions vous voudriez voir.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Les évolutions sur les écarts.

Madame Arlette SYLVESTRE

Autrefois nous suivions les travaux dans chaque syndicat et la part des emprunts revenait sur le budget communal ; nous pouvions avoir une lecture plus facile. Aujourd'hui, nous suivons les travaux dans les différentes commissions de la Communauté Urbaine qui réalise pour nous. Nous en connaissons les montants mais il n'est pas possible d'extraire la part de Launaguet du budget de la Communauté Urbaine.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Concrètement les habitants de Launaguet, ils vont voir l'évolution des taux pour les sommes versées à la communauté Urbaine pour des services qui sont toujours les mêmes. La voirie, les déchets c'est bien la CUGT qui les traite et c'est bien dommage que ces transferts n'apparaissent pas.

Madame Arlette SYLVESTRE

Cela apparaît sur le budget de la Communauté Urbaine.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Qui peut les voir ?

Madame Arlette SYLVESTRE

Vous savez très bien que vous pouvez les voir.

Monsieur Richard LARGETEAU

Ce que je n'arrive pas à comprendre c'est qu'il y a des ratios au dessous de la strate, mais par exemple pour les recettes nous sommes à - 300, pour les dépenses de fonctionnement nous sommes à - 140 et au niveau des prêts nous sommes à - 25. Cela veut dire en fin de compte que par rapport à la moyenne des communes de la strate on dépense beaucoup plus et on est plus endetté. Voilà ce que cela signifie.

Vous faites le rapport des différences qu'il y a entre nos valeurs et les valeurs de la strate, et étant donné que les recettes réelles de fonctionnement sont vraiment à - 300, on voit qu'au niveau des dépenses de fonctionnement on n'est pas à - 300.

Madame Arlette SYLVESTRE

Vous savez que nous avons abordé ce point du DOB à la commission des Finances dont vous êtes membre. Nous le verrons plus loin nos dépenses croissent plus vite que les recettes et nous avons donc « un effet ciseaux ». C'est effectivement ce phénomène là que nous devons maîtriser.

Ce tableau montre que nous avions un endettement qui était supérieur à la strate en 2009, mais qu'il revient à la normale en 2011. C'est ce que j'évoquais précédemment en disant que cette période était un peu compliquée. Nous avons remboursé un prêt relais en deux ans, ce qui a complètement modifié la structure du budget.

Monsieur Richard LARGETEAU

Là on parle des chiffres de 2010 et je ne crois pas que pendant la commission des Finances vous nous ayez dit que les recettes allaient augmenter et que les dépenses allaient diminuer d'une manière aussi draconienne que les chiffres le montrent.

Madame Arlette SYLVESTRE

Non, je n'ai pas dit cela.

Monsieur Richard LARGETEAU

Que l'on compare les valeurs ratios c'est bien, mais aussi quelle est la différence en valeur relative que cela fait par rapport à ces ratios.

Madame Arlette SYLVESTRE

On a indiqué ici les ratios mais l'analyse que vous évoquez n'a pas été faite.

Monsieur Richard LARGETEAU

Que nous soyons tout le temps en dessous des moyennes de la strate, oui c'est vrai, mais c'est insuffisant comme analyse. C'est ce que je veux signaler.

Madame Arlette SYLVESTRE

Nous n'avons pas beaucoup d'autres analyses possibles ; nous verrons ensuite les analyses que nous ferons en interne. Ces comparaisons permettent de situer notre commune dans le paysage général de la France. Par exemple le fait que nous ayons une DGF inférieure montre que les choses sont plus difficiles pour nous. Cette connaissance est importante.

Monsieur Richard LARGETEAU

Je comprends ce que vous dites. Mais on parle quand même des chiffres de la commune comparés aux ratios de la strate. Moi ce que je reprendrais par rapport à ce que je vous explique, c'est que la situation de la commune est moins bonne que la situation moyenne des communes de notre strate, même si nos valeurs à nous sont en dessous des valeurs de la strate.

Madame Arlette SYLVESTRE

En 2010, mais nous verrons qu'en 2011 les choses changent. Nous savions que cela changerait.

Sur la page 15, nous voyons justement cet effet de ciseaux, c'est à dire les dépenses qui augmentent plus vite que les recettes et l'on constate une évolution divergente des produits et des charges. Je soulignerai à nouveau ce point au moment du vote du compte administratif mais je tiens à remercier les adjoints et leurs commissions qui ont essayé de respecter les 5 % de baisse sur les charges générales que nous avons demandés l'année dernière. Globalement cela a été tenu en 2011, et heureusement, car on voit bien qu'en dépit de cette réduction des charges générales, nous avons d'autres dépenses qui ont augmenté. Je crois qu'il faut continuer dans ce sens là. Tout naturellement cet effet de ciseaux montre que la capacité d'autofinancement de la commune s'affaiblit et que les marges de manœuvre se réduisent : les seuls recours sont les impôts et l'emprunt.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Ou une meilleure gestion. Je ne me moque pas de vous. Je l'affirme.

Madame Arlette SYLVESTRE

Je vous l'ai déjà dit, hormis des interventions fantaisistes que vous avez à certains moments, que si vous trouvez un endroit où l'on peut faire des économies, il faut nous le dire. Il faut le dire et l'écrire, réellement, en respectant toutes les règles, les normes imposées ainsi que le cadre des marchés publics ; par exemple comme nous l'avons vu tout à l'heure pour l'hygiène des services de restauration éviter de proposer l'achat d'une machine à laver car cela n'est pas autorisé. Je crois qu'il faut garder à l'esprit les contraintes et les obligations qui sont les nôtres et à l'intérieur de toutes ces obligations est-ce qu'il y a des marges de manœuvre possibles ? Si l'un d'entre nous en trouve, je les prends, mais à l'intérieur de ces règles-là.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

On présenterait peut être le travail des commissions, ou même la synthèse en tout cas.

Madame Arlette SYLVESTRE

Chaque commission travaille sur son propre budget. Les demandes des commissions seront analysées puis arbitrées par rapport à la globalité des possibilités budgétaires. Les commissions dans lesquelles vous siégez sont actuellement penchées sur leur budget et chacune défend ardemment son propre budget. Il y aura des arbitrages qui seront faits et nous présenterons le « produit final » au moment du vote du budget.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Une nouvelle fois, vous faites ce que vous avez fait les années précédentes : le contraire de ce que vous avez écrit dans le flash-info de juin 2011 où vous avez annoncé aux habitants qu'il y avait un calendrier budgétaire avec des commissions et des services qui font le travail mais tout cela est noyé et apparaît comme par enchantement dans un budget primitif.

Madame Arlette SYLVESTRE

S'il y a quelqu'un ici qui peut dire que les commissions ne fonctionnent pas et que le calendrier budgétaire annoncé n'est pas respecté, qu'il le dise. Moi je vois toutes les commissions fonctionner et vous-même êtes invité aux commissions où vous êtes inscrit. Elles fonctionnent ces commissions. Qu'est-ce que vous êtes en train de dire ?

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Ce que l'on souhaiterait voir c'est la synthèse de travail des commissions et que l'on débâte là-dessus. Le débat que l'on est en train de mener, c'est bien gentil, mais le triple « A » ce n'est pas du ressort de Launaguet. Je pense que le meilleur débat ce serait sur la synthèse du travail des commissions.

Madame Arlette SYLVESTRE

Lorsqu'on vous présentera le budget 2012, et bien, ce budget sera la synthèse du travail des commissions et des services. Ce sera la synthèse de l'ensemble des demandes et des arbitrages qui ne sont pas faciles. Vous aurez donc la parfaite connaissance des arbitrages.

Au bas de la page 15, vous trouvez le montant de l'autofinancement : l'épargne brute et l'épargne nette disponible de 2007 à 2010.

Pour 2010 nous avons deux colonnes qui correspondent à deux traductions budgétaires de cette année-là : l'une avec la prise en compte des 500.000 € du capital du prêt relais que nous avons remboursé, l'autre non. Madame BERRADJA va nous expliquer cette inscription.

Madame Agnès BERRADJA

Vous les trouvez dans le remboursement en capital sur la proposition 2010 n°1. C'est-à-dire que le remboursement de la totalité du capital apparaît mais, après vérification technique, il est comptablement plus juste de ne pas présenter le capital remboursé de façon exceptionnelle. C'est donc la colonne 2010 n° 2 qui ne comprend pas cette somme qui est à retenir.

Madame Arlette SYLVESTRE

C'est une année particulière avec ce remboursement exceptionnel qui nous permet de voir que l'on dégage une épargne brute qui est en progression par rapport aux années précédentes et c'est d'ailleurs ce qui nous a permis de rembourser ces 500.000 € exceptionnellement.

En page 16, un graphique assez clair présente les soldes d'épargne. En 2008 l'épargne était négative mais elle est remontée en 2009 et en 2010. Il s'agit de l'épargne nette disponible, c'est à dire après le remboursement des 500.000 €.

Monsieur Richard LARGETEAU

Je n'ai pas compris les deux colonnes de la page 15.

Madame Arlette SYLVESTRE

Dans la colonne 2010 n° 1 nous avons laissé les 500.000 € de remboursement, et dans la 2010 n° 2 les 500.000 € ont été enlevés.

Monsieur Richard LARGETEAU

Mais on les a quand même remboursés ces 500.000 € ?

Madame Arlette SYLVESTRE

Oui on les a remboursés.

Monsieur Richard LARGETEAU

J'ai compris, vous avez baissé le remboursement en capital ?

Madame Arlette SYLVESTRE

Voilà. Normalement le capital se rembourse en investissement. Un budget est sain quand la section de fonctionnement permet de couvrir le capital de la dette même si celui-ci est versé en investissement. Vous avez donc les deux formules, celle où on le fait apparaître et celle où on ne le fait pas apparaître.

Ceci est destiné uniquement à la lecture interne qui nous permet de bien comprendre ce qui s'est passé dans l'année 2010.

Je vous propose de passer à la section d'investissement:

En comparant toujours les années 2007/2010 vous constatez que les dépenses d'équipements ont beaucoup varié au cours de ces quatre années. La dernière colonne est particulièrement intéressante puisqu'elle montre le fonds de roulement.

Au sujet de la dette, je rappelle que nous avons choisi de réaliser d'importants équipements en début de mandat parce qu'il s'agissait d'équipements obligatoires pour les uns (aire d'accueil des gens du voyage, extension et mise aux normes de la cuisine centrale) et pour les autres absolument nécessaires au développement de la vie associative (gymnase de la Palanque et ses annexes).

Nous savions que nous aurions une, deux ou trois années difficiles mais que l'on pourrait revenir ensuite, en ne faisant pas d'investissement lourd, à un niveau acceptable, le même niveau que précédemment. Les courbes présentées sont significatives et montrent avec netteté le « pic » en 2009.

En page 17 plusieurs tableaux montrent l'évolution de la dette de 2007 à 2011. Nous avons ici introduit l'année 2011 car nous avons la connaissance des montants et il est intéressant de constater que la dette baisse nettement en 2011.

Nous trouvons ensuite l'encours de la dette par habitant qui confirme qu'après avoir dépassé la moyenne de la strate en 2009, notre commune revient à cette moyenne en 2011. Un graphique montre ensuite l'état de la dette et l'extinction du capital de la dette jusqu'en mi 2020.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

C'est l'extinction s'il n'y a pas de nouveau emprunt.

Madame Arlette SYLVESTRE

Effectivement, ceci est la vision à l'instant « T » comme c'est écrit, puisque j'ai dit que l'on ne lisait pas tout. Au fur et à mesure que l'on rembourse ce capital, la baisse de la dette nous crée de nouvelles capacités d'emprunt. Ce qu'il faut évaluer c'est la capacité du budget communal à rembourser l'annuité de la dette.

Nous passons à la page 18 pour analyser les impôts et les dotations.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

L'intérêt de la dette sera de combien en 2011 ?

Madame Aline FOLTRAN

C'est inscrit en page 20.

Madame Arlette SYLVESTRE

Nous en parlerons donc tout à l'heure. Nous ne sommes qu'à la page 18.

Monsieur Richard LARGETEAU

La dette qui est présentée ne prend pas en compte la dette que nous avons inscrit dans un compte différent l'année dernière, c'était sur l'électricité je crois. Une dette que l'on avait. Cet argent on le doit mais il n'apparaît plus dans la dette.

Madame Arlette SYLVESTRE

En effet cela n'apparaît plus dans la dette mais en participation, donc clairement en somme que l'on doit. C'est considéré comme une participation puisque c'est le SDEHG qui fait un emprunt. Vous y revenez tout le temps mais ce sont les règles comptables.

Monsieur Richard LARGETEAU

Je sais que les écritures comptables sont comme ça mais vous devriez faire apparaître la somme de la dette de la commune car cela en fait partie.

Madame Arlette SYLVESTRE

Cela apparaît dans les sommes dues par la commune mais pas dans la dette. Nous verrons le montant du SDEHG dans le budget ?

Madame Agnès BERRADJA

Oui, on le présentera. Ce sera dans les contributions aux syndicats.

Madame Arlette SYLVESTRE

Page 18 vous trouvez un premier tableau où figurent les ressources de la commune : impôts directs, attribution de compensation de la Communauté Urbaine, dotation de solidarité communautaire et taxe sur les ordures ménagères qui disparaît en 2009.

En 2009 l'attribution de compensation a beaucoup augmenté et la dotation de solidarité communautaire (DSC) a baissé. Un nouveau calcul de ces dotations a été mis en œuvre au moment du passage en Communauté Urbaine en 2009 : une grande partie de la DSC est passée dans l'attribution de compensation, ce qui permet d'avoir un revenu pérenne. L'attribution de compensation est stable alors que la DSC peut varier. Nous sommes quelquefois inquiets de lire ici ou là, dans quelques rapports de l'Etat que les Communautés d'Agglomération ou les Communautés Urbaines pourraient augmenter leurs revenus propres si elles ne versaient plus aux communes membres de dotation de solidarité.

Je rappelle que la DSC est constituée d'un montant global annuel voté par la CU et réparti sur chaque commune selon des critères précis fixés également par le Conseil de Communauté. Il s'agit réellement de solidarité intercommunale et ce sont des ressources que nous n'aurions pas si nous n'étions pas en Communauté Urbaine.

En 2011, suite à l'entrée de nouvelles communes, de nouveaux critères ont été mis en place entraînant une nouvelle augmentation de l'attribution de compensation et une baisse de la DSC.

Le deuxième tableau montre la fiscalité partagée à partir de 2009. Vous avez la comparaison avec le Département, la Région et le National.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Ce qui manque, comme je le disais tout à l'heure, c'est les recettes en euros. Vous mettez les pourcentages, mais il manque les recettes pour chaque taxe et pour chaque année.

Madame Arlette SYLVESTRE

Je pense que ce serait très difficile, car pour la commune cela ne pose aucun problème, mais pour les autres nous ne connaissons que les pourcentages et non les valeurs absolues des ressources.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Pour la commune ce serait intéressant car ça recalerait les fameuses augmentations.

Madame Arlette SYLVESTRE

Comme vous avez du temps semble-t-il, vous reprenez vos budgets des années précédentes et vous trouverez ces montants en euros sur les budgets sans aucun problème.

Ces tableaux montrent qu'il n'y a pas eu d'augmentation des taux de la fiscalité en 2011 et cela je crois qu'il faut le dire et le répéter : en 2011 la commune n'a pas augmenté sa fiscalité, ni la Communauté Urbaine. Les taux sont restés identiques.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Comment se fait-il alors que vous ayez annoncé en avril 2011, dans l'annexe 3.1 sur les contributions directes, une recette des trois taxes pour l'année 2011 qui ferait 1.908.515 € et là vous faites apparaître un montant qui donne une progression de 54.000 € par rapport à 2010, et vous affichez 1.993.867 €. Ce qui fait une augmentation par rapport à 2010 non pas de 54.000 € mais de

Madame Arlette SYLVESTRE

A quelle page êtes-vous, nous sommes à la page 19.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Vous parlez que les taux n'ont pas augmenté, mais les recettes ont sérieusement augmenté car en réalité elles n'ont pas augmenté de 54.000 € mais de 140.000 € en 2011 par rapport à 2010, voilà la vérité.

Madame Arlette SYLVESTRE

Cela suffit maintenant. Il y a une seule vérité qui est démontée dans ce document et c'est moi qui vais la dire.

Sur le premier tableau page 18, vous trouvez les taux de la commune et de la Communauté Urbaine. Ils n'ont pas augmenté en 2011 ni les uns ni les autres.

En haut de la page 19, vous avez l'évolution des bases et elles ont augmenté car c'est l'Etat qui les fait augmenter. C'est cela qui donne un produit fiscal augmenté en bas de page 19. Ce sont les bases qui font augmenter le produit fiscal et non les taux de la commune. Les trois tableaux montrent la démarche très clairement. Il faut arrêter de dire n'importe quoi et surtout des choses qui ne sont pas.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Ce qui est grave c'est qu'au mois d'avril vous les connaissiez déjà puisqu'elles sont fixées au mois de mars par les services des impôts fonciers.

Madame Arlette SYLVESTRE

Non, ceci est faux. Je pense que vous n'entendez que ce que vous voulez entendre.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Délibérément vous n'avez pas fait d'augmentation d'impôt parce que vous saviez que les bases augmentaient ce qui permettait de dégager 54.000 € grâce aux variations des bases, et à l'augmentation de la population bien entendu.

Madame Arlette SYLVESTRE

Avant de donner la parole à Madame FOLTRAN, je voudrais répéter ce que j'ai dit en début de séance et j'étais sûre que cela arriverait même si je le répétais. Nous sommes dans le prévisionnel et tout à l'heure nous avons donné un prévisionnel d'augmentation des bases. Nous recevons ces augmentations très tardivement dans l'année, donc nous fonctionnons avec un prévisionnel. Nous allons marquer dans les budgets les mêmes sommes que l'année dernière.

Au moment où nous avons augmenté les taux nous n'avions pas toutes les données sur les bases, mais cela n'a rien à voir, on ne met pas les taux en fonction de l'augmentation du taux des bases. Si l'Etat veut continuer à étrangler les administrés c'est son problème. Ce qu'il faut dire c'est que la commune n'augmente pas les impôts. C'est la seule chose qu'il faut dire et marteler.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Mais les recettes augmentent grâce à cela. En fait vous pensiez avoir une augmentation de 54.000 € et vous avez eu au bout du compte 140.000 € de recettes en plus par rapport à 2010.

Madame Arlette SYLVESTRE

Je pense que c'est ce que va vous dire Madame FOLTRAN, c'est la progression des bases.

Madame Aline FOLTRAN

Je me demande parfois si vous faites exprès de vous rendre ridicule.

Madame SYLVESTRE vient de le dire, en début d'année et pour 2012 nous allons faire pareil, nous allons inscrire un produit attendu estimé le plus proche de la vérité mais en restant tout à fait modestes. C'est ce que nous avons fait au budget 2011. Ensuite il y a l'augmentation des bases de la loi des finances certes, mais aussi l'augmentation des bases physiques (ce sont les nouveaux arrivants) et aujourd'hui nous ne savons pas dire combien il y aura de nouvelles personnes taxées sur Launaguet pour la taxe d'habitation ou le foncier.

Nous allons donc mettre un montant prévisionnel et à la fin de l'année 2012, quand l'Etat nous communiquera les chiffres exacts, nous aurons sûrement des recettes supplémentaires.

Voilà comment il faut lire les choses et ne pas suspecter que l'on a décidé de mettre moins pour avoir plus.

Cela c'est l'augmentation physique des bases plus la loi de finances, ce ne sont pas les taux, je voudrais encore le répéter une fois.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Précisez le montant d'augmentation des recettes entre 2010 et 2011 des trois taxes. Quel est le vrai montant ?

Madame Aline FOLTRAN

En haut de la page 19.

Madame Arlette SYLVESTRE

Nous avons ensuite quelques prévisions d'investissement pour 2012.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Vous pourriez quand même le donner ce chiffre. J'aimerais bien l'entendre de votre bouche car cet argent il est bien passé des caisses des administrés pour rentrer dans « vos » caisses.

Madame Arlette SYLVESTRE

Les caisses ne sont à personne ! Ecoutez, la structure financière de la France et le prélèvement des impôts ce n'est pas nous qui le décidons. La seule chose que nous avons c'est la possibilité de ne pas les augmenter et cette possibilité nous la prenons. **C'est à dire qu'en 2011, la commune n'a pas augmenté la fiscalité, la commune n'a pas augmenté les impôts.** C'est la seule chose qui compte et qu'il faut dire et tout le reste est un mensonge. Nous passons à la suite.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Quand on dit que les impôts augmentent on ne dit pas que les taux de la commune n'ont pas bougé ou augmenté. On a amené des feuilles d'impôts et on peut vous montrer les augmentations des pourcentages d'impôts.

Madame Arlette SYLVESTRE

Nous allons essayer de nous pencher sur les prospectives 2012.

Madame Véronique ALBELDA

Madame FOLTRAN vous disiez que vous alliez donner un produit attendu lié aux nouveaux arrivants qui vont entraîner de nouvelles recettes, c'est bien cela ? Non, alors je n'ai pas bien compris. Vous pourriez expliquer de nouveau ?

Madame Aline FOLTRAN

J'ai essayé de dire que dans le budget 2012 nous allons mettre un produit attendu assez modeste, c'est à dire voisin de cette année, ne sachant pas le nombre de nouveaux arrivants qui seront imposés.

Madame Véronique ALBELDA

Je voulais rebondir sur le fait que nous allons être recensé et que nous étions à plus de 7.000 habitants dernièrement. Allez-vous tenir compte du résultat du recensement en prévision éventuellement, et tout de même du fait que de nouveaux habitants vont entraîner de nouvelles charges de fonctionnement, de personnels, d'investissements et d'équipements aussi.

D'un côté on peut imaginer avoir plus d'habitants et avoir plus de rentrées fiscales, mais d'un autre côté avoir plus de dépenses. J'ai lu dans votre document que si on était à plus de 10.000 habitants on pouvait envisager des aides de l'Etat. Donc dans vos prévisions avez vous prévu d'atteindre ces 10.000 habitants pour obtenir ces aides ?

Madame Arlette SYLVESTRE

Non.

Madame Aline FOLTRAN

Soyons un peu sérieux, les 10.000 habitants nous n'y sommes pas encore, nous en sommes loin et ce n'est pas le but !

Le recensement n'a rien à voir avec les impôts. Le nombre d'habitants entre dans le calcul de la DGF. Le nombre de population sera authentifié par l'INSEE d'ici cet été, avec un nombre d'habitants relevé au mois de janvier ou février au moment du recensement.

Ce nouveau chiffre ne sera pris en compte dans la DGF qu'au 1^{er} janvier 2015, c'est à dire que nous attendrons des recettes de l'Etat qui correspondent au recensement de 2012 jusqu'au 1^{er} janvier 2015.

Ensuite pour les bases d'impôts, vous savez bien que lorsque vous déménagez vous payez la taxe d'habitation à la commune de l'adresse précédente, et nous n'avons aucune idée des nouvelles bases physiques, car cela n'a pas un lien direct avec les habitants.

Pour les personnes qui m'écoutent, concernant les nouvelles dépenses nous les avons déjà puisque ces personnes ne sont pas recensées mais elles habitent déjà la commune et utilisent les structures et les services municipaux.

Monsieur Richard LARGETEAU

Je suis tout à fait d'accord, ces impôts que l'on va toucher en 2012 sont sur les habitants qui sont sur la commune en 2011. Donc à fin janvier 2012 on ne sait pas quels sont les nouveaux habitants qui sont arrivés sur la commune en 2011 ?

Madame Arlette SYLVESTRE

Non. Nous recevons les bases de l'Etat. C'est à la fin de l'année 2012 qu'on connaîtra la situation précise du nombre de foyers fiscaux qui sont taxés sur la commune. C'est à dire que nous allons bâtir le budget sur deux prévisionnels car la communication intermédiaire de l'Etat au mois d'avril, ce sera encore du prévisionnel. C'est pour cela que ça augmente à la fin de l'année comme le disait Monsieur GLOCKSEISEN tout à l'heure.

Cela vous montre que nous construisons des budget comme des funambules, c'est à dire que nous sommes sans arrêt avec un balancier et nous essayons d'avancer le mieux possible, en récupérant chaque fois que cela penche d'un côté ou de l'autre. C'est extrêmement difficile et les nouvelles lois des finances nous amènent à être encore plus déstabilisés, à avoir un balancier souvent prêt à nous faire tomber.

C'est très difficile de construire des budgets car on est sans arrêt dans la prévision et cela ne se régularise qu'à la fin de l'exercice budgétaire. Il faut donc une grande habitude et agir avec une grande prudence en regardant très en amont comment les choses se présentent.

La page 20 montre une vue d'ensemble des prévisions 2012 avec juste quelques chiffres remarquables.

Vous voyez que les charges à caractère général ont baissé en 2011 par rapport à 2010. Comme je le disais au début, il y a eu de gros efforts faits sur les dépenses de fonctionnement. Les charges financières ont aussi baissé mais cela est lié au remboursement de l'emprunt de 500.000 €.

Le dernier chapitre concernant l'évolution des résultats est intéressant.

Pour l'exercice 2011 le résultat de fonctionnement est de 346.683,22 € alors qu'il était de - 14.514,72 € en 2010. Avec les résultats antérieurs reportés le résultat est de 1.079.020,42 €. Je rappelle qu'il s'agit du résultat donné par le compte administratif prévisionnel.

Je pense que nous avons abordé tous les chapitres de la section de fonctionnement.

Monsieur Georges DENEUVILLE

Nous n'avons pas parlé des excédents qui risquent cette année de diminuer les charges financières.

Madame Arlette SYLVESTRE

De quels excédents parlez-vous ?

Monsieur Georges DENEUVILLE

Il y aura certainement des excédents cette année aussi. Il me semble que nous avons parlé de 16.000 € qui avaient été remboursés venant d'excédents.

Madame Arlette SYLVESTRE

En général l'épargne de la section de fonctionnement est reportée sur l'investissement pour investir. C'est comme cela que ça ce passe. Aujourd'hui nous ne savons pas encore combien nous pourrions reporter.

Vous lirez la page 21 car je pense que cela reprend beaucoup d'éléments que nous avons discutés.

En page 22, vous avez un petit tableau sur la dotation de solidarité rurale qui est en augmentation, mais cela représente peu.

Madame Agnès BERRADJA

80.000 € environ.

Madame Arlette SYLVESTRE

Cela augmente mais nous sommes sur des petites sommes.

Pour les investissements, comme nous l'avons évoqué tout à l'heure, ceux qui étaient inscrits au budget 2011 dont les marchés sont attribués, seront financés sur les restes à réaliser de l'année 2011 qui seront reportés sur le budget 2012.

Recettes d'investissement :

Les recettes d'investissements totales ont été divisées par deux par rapport à 2010.

On peut souligner les principales diminutions en 2011 : le FCTVA, la TLE désormais perçue par la CUGT, les subventions car les investissements ont été limités.

Dépenses d'investissement :

Les dépenses d'investissement totales en 2011 correspondent vraiment à la moitié du montant 2010.

On y trouve des dépenses d'équipements très diminuées qui s'élèvent à 413.106,40 €.

Parmi les autres dépenses nous avons : le remboursement de la TLE à l'Etat, car ce dernier avait versé deux fois cette taxe ; le remboursement des emprunts.

Evolution des résultats (page 23) :

La baisse de l'encours de la dette a un effet positif sur les résultats 2011 puisque le chapitre 66 baisse. Nous avons également l'augmentation des bases et le reversement des excédents du SITROM.

Zoom sur les perspectives 2012 :**Section d'investissement :**

Un premier tableau présente les restes à réaliser de 2011 avec les financements qui étaient prévus en 2011. Ces investissements correspondent à des engagements juridiques pour les dépenses et les engagements des recettes connues.

Nous y trouvons également les travaux d'extension du cimetière car les recettes sont connues à ce jour.

Pour les autres recettes, nous ne connaissons pas encore les montants des subventions.

Pour financer ces restes à réaliser il manque 211.145,40 €. Mais comme nous l'avons vu tout à l'heure suite à la question de Monsieur DENEUVILLE, c'est l'excédent de fonctionnement du budget 2011 qui permettra de financer ces restes à réaliser.

La page 24 présente les projets d'investissement à l'étude pour l'année 2012 :

- Certains travaux pourraient commencer assez vite dès que les marchés seront passés, notamment l'extension de la maison de la petite enfance et tous les travaux et acquisitions qui seront nécessaires au fonctionnement des services et au maintien des bâtiments en état et il y aura comme d'habitude du petit équipement, du matériel roulant et autre à acheter.
- Etudes pour le projet de terrains de tennis couverts ainsi que l'acquisition des terrains pour le complexe sportif sous réserve de la procédure d'expropriation en cours. Le délai de recours sur la proposition du juge à l'expropriation arrive à son terme demain.
- Réalisation d'un audit énergétique sur les bâtiments communaux les plus énergivores. Une première évaluation a été faite par le Grand Toulouse dans le cadre du plan climat et nous connaissons les bâtiments qui sont le moins bien isolés et qui consomment le plus d'énergie. Il serait donc important de faire un audit énergétique sur ces bâtiments pour voir si on peut apporter des remèdes à leur fonctionnement immédiat.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Vous pouvez préciser lesquels quand même ? C'est secret ?

Madame Arlette SYLVESTRE

Je pense que les bâtiments les plus énergivores étaient affichés.

Monsieur Michel ROUGE

Le résultat des travaux réalisés par la Communauté Urbaine est affiché sur chaque bâtiment.

Cette étude concernait tous les bâtiments de plus de 1000 m² et de mémoire le bâtiment le plus énergivore c'est l'école élémentaire Arthur Rimbaud, la salle des fêtes est aussi un bâtiment à surveiller.

C'est donc sur ces bâtiments là en priorité que se porteront les audits énergétiques pour réaliser ensuite un plan pluriannuel de programmation de travaux.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

On peut rajouter le nouveau gymnase ?

Monsieur Michel ROUGE

Non car c'est un bâtiment qui a été construit selon les normes en vigueur et il n'est pas particulièrement énergivore, au contraire.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

En gaz 225.000 KiloWatt-heure dans une année, 29.000 KW-h d'électricité, et 26 KW-h de production photovoltaïque qui produit 9 % de la consommation de gaz ce qui fait 26 KW-h. Si vous trouvez que le gymnase ne consomme pas d'énergie, je trouve qu'il faudrait se poser des questions.

Madame Arlette SYLVESTRE

On ne dit pas qu'il ne consomme pas d'énergie. Compte tenu de son volume et de sa très importante utilisation, notamment en soirée et pendant les mois d'hiver, forcément il consomme de l'énergie. Cependant il possède une isolation conforme aux normes thermiques en vigueur au moment où il a été construit et il consomme dans la limite possible avec son isolation.

Il y a une grande différence entre un bâtiment qui n'a pas une isolation conforme, comme l'école Arthur Rimbaud ou la salle des fêtes, dont les dépenses en énergies sont anormales et liées à de fortes déperditions et un bâtiment comme le gymnase dont les normes thermiques sont adaptées et qui consomme l'énergie nécessaire sans perte anormale.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Vous avez entièrement raison, mais il n'empêche que ce bâtiment consomme beaucoup, et il y a peut-être à faire, pas dans l'immédiat, mais à faire rapidement tout de même, après avoir mené ce travail sur ces bâtiments.

J'ajouterai que les bâtiments annexes, qui sont les logements des gardiens, mériteraient aussi que vous fassiez une petite étude parce que là ce sont eux qui payent les factures d'électricité et de gaz, et vu l'état des bâtiments cela mériterait d'y apporter une petite attention.

Monsieur Gilles LACOMBE

Je voulais dire qu'annoncer des mégawatt comme cela, ça ne veut absolument rien dire. Il faut voir le nombre d'usagers par an qui fréquentent cet endroit. Une classe ou une école c'est quoi : une classe c'est 30 enfants, une école c'est 100 ou 150, et un gymnase c'est 1000, 1500, 10.000 ou 15.000 sur l'année. Donc comparons ce qui est comparable.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Payer les factures c'est quand même parlant. Quand il y a 200 KW-h de consommation de gaz, vous payez 200 KW-h de gaz Monsieur LACOMBE ?

Madame Arlette SYLVESTRE

Je pense qu'il est normal que dans un gymnase les sportifs puissent être un minimum chauffés et quand on pratique un sport on a aussi besoin d'un éclairage particulièrement fort et performant. C'est vrai qu'un gymnase n'est sans doute pas le bâtiment qui dépense le moins d'énergie électrique, parce que vous le savez, mieux que moi sûrement, pour pratiquer des sports il faut un éclairage particulier.

Monsieur Gilles LACOMBE

Je voudrais ajouter à l'adresse de Monsieur GLOCKSEISEN que, quand on en est à adresser des critiques à la personne et non plus à la fonction, c'est que vraiment on est très limité dans son argumentaire. Merci.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Je pense qu'il faudrait un peu regarder les factures chez vous et vous comprendriez un peu mieux combien coûte l'électricité, combien la mairie débourse pour les consommations d'électricité, et il y a quand même d'autres bâtiments qui mériteraient des études thermiques pour vérifier s'il y a pas des baisses de consommation à faire.

Madame Arlette SYLVESTRE

On vient de donner en gros l'investissement qui sera possible en 2012, ce qui est engagé en 2011, plus la Maison de la petite enfance, plus quelques petits équipements, les études pour les terrains de tennis et les audits énergétiques sur quelques bâtiments et on vous dira lesquels le moment venu.

Pour ces investissements il sera sans doute nécessaire d'inscrire au budget primitif un emprunt d'équilibre. Comme d'habitude, vous le savez, nous n'avons pas l'argent au départ, mais au fur et à mesure que les subventions arrivent on fait diminuer cet emprunt. Cette année nous espérons que nous aurons un tout petit emprunt d'équilibre à inscrire compte tenu de la situation financière favorable de 2011.

Section de fonctionnement :

Les Dépenses :

Nous avons dit que le travail de fond réalisé par les services a permis de faire des économies.

Il y a un point qui est un peu compliqué, c'est le fait d'appartenir à une intercommunalité qui va être écrêtée pour la péréquation. La Communauté Urbaine est au-dessus du plafond qui a été fixé, elle sera donc écrêtée, et dans cet écrêtement toutes les communes le seront également. C'est une faille de la loi des finances, comme toujours pour des choses faites dans la précipitation on n'en perçoit les défauts qu'après.

Je ne sais pas si vous avez eu cette information, mais j'ai lu dans une revue destinée aux maires qu'une demande a été faite pour que dans l'écrêtement de la péréquation on étudie la situation des communes les unes après les autres. Dans la CU par exemple, si on prend Blagnac, Launaguet et Mondouzil, ce n'est pas très juste que nous soyons écrêtés dans la même proportion. C'est une faille qui n'avait pas été vue et on espère que ce sera revu. En tout cas dans les prévisions budgétaires 2012 la commune de Launaguet sera écrêtée parce qu'elle appartient au groupement intercommunal qui sera lui-même écrêté. Je pense que c'est le cas du Sicoval aussi.

Il y a un relèvement du taux réduit de la TVA de 5.5 à 7 % sauf pour certains produits qui nous concernent et c'est tant mieux. Il s'agit des produits de première nécessité, les produits alimentaires, les abonnements au gaz et à l'électricité ainsi qu'à des réseaux de fourniture d'énergie et les équipements et les services à destination des personnes âgées.

Par contre seront impactés les produits phytosanitaires, les livres, la rénovation et la réparation de logements privés de plus de 2 ans, et certains médicaments.

On voit donc qu'il y a quelques TVA qui restent à 5.5% mais nous avons aussi des produits qui passent à 7 %.

Les Recettes :

Les recettes risquent encore d'être minorées sauf l'attribution de compensation et la DSC (l'AC va diminuer légèrement mais la DSC va progresser fortement).

Entre 2010 et 2011 la dotation globale de fonctionnement a baissé de 1,33 %, donc nous inscrirons sur le budget 2012 la même somme qu'en 2011 ; mais vous le savez nous avons eu cette surprise en 2011, nous avons inscrit la même somme qu'en 2010 et il a fallu la baisser.

L'autre jour en commission des finances Monsieur LARGETEAU a demandé pourquoi nous ne baissions pas directement. Ce serait assez arbitraire et ce serait assez étonnant que l'on tombe juste et il faudrait tout de même revoir le chiffre.

La pratique en comptabilité pour les prévisions budgétaires, c'est d'inscrire la somme de l'année précédente et de l'ajuster quand le montant définitif est connu.

Après analyse de ces orientations budgétaires nous espérons pouvoir présenter un budget 2012 sans progression des taux de la fiscalité des ménages.

Le chapitre suivant sur l'équilibre budgétaire relate ce que je viens de dire.

Monsieur Georges DENEUVILLE

En commission des finances, j'avais relevé le fait qu'il y avait une différence de l'attribution de la compensation en 2011 concernant le tableau que l'on trouve en page 18 et vous deviez nous expliquer cette différence.

Madame Arlette SYLVESTRE

Madame FOLTRAN va vous l'expliquer.

Madame Aline FOLTRAN

Vous aviez effectivement posé la question. L'attribution de compensation de la Communauté Urbaine en début de la page 18 s'élève à 1.565.047 €, et en bas de la page 24 on dit que nous avons touché en 2011 la somme de 1.544.315 €.

La différence de 20.732 € correspond au faucardage réalisé par la commune et remboursé par la Communauté Urbaine. L'attribution de compensation dont le chiffre est indiqué en page 18 soit 1.565.047 € correspond au montant réel de l'AC page 24 auquel s'ajoute le montant du faucardage (1.544.315 € + 20.732 €)

Madame Arlette SYLVESTRE

Une petite explication sur le faucardage. Beaucoup de communes, comme pour les cimetières, ont récupéré le faucardage, parce qu'elles avaient des habitudes très différentes et selon les communes il y a plus ou moins de fossés. C'était très compliqué pour la communauté urbaine de monter un marché public avec des différences aussi importantes. Par convention la CU a délégué la maîtrise d'ouvrage aux communes et elle rembourse cette prestation en l'intégrant dans l'attribution de compensation.

Monsieur Georges DENEUVILLE

Je ne sais pas ce qu'est le faucardage.

Madame Arlette SYLVESTRE

C'est le fauchage du bord des fossés, des talus, etc ...

Monsieur Richard LARGETEAU

En commission des finances j'ai posé la question suivante : au regard des subventions qui sont attendues pour l'année 2012, on sait que ces subventions viennent des investissements que l'on a fait en 2011. On sait que l'on peut faire une projection, une fourchette basse et une fourchette haute, des subventions qui sont attendues en 2012. Je trouverais intéressant que dans ces projections, dans cette étude pour l'orientation budgétaire de 2012, nous ayons ces indications.

Madame Arlette SYLVESTRE

Ces chiffres ne peuvent pas apparaître car ils ne sont pas connus. Le Conseil Général et le Conseil Régional n'ont pas voté leur budget parce qu'ils sont encore en plus grandes difficultés que les autres collectivités parce qu'ils ont des compétences importantes qui croissent, notamment le Département, et des recettes qui diminuent à grande vitesse.

Le Président du Conseil Général s'est engagé à maintenir les subventions aux communes mais nous ignorons si les taux et les délais pourront être maintenus. Il nous a bien recommandé de ne commencer les travaux qu'au moment où nous aurons notification des subventions.

Tout cela fait beaucoup d'inconnues qui rendent difficile l'exercice des prévisions.

Néanmoins, Madame BERRADJA et Monsieur FAURE s'y sont penchés, et ce qui est attendu sur les restes à réaliser de 2011 c'est environ 50.000 € de subvention. C'est donc assez peu significatif.

Sur les autres investissements, le budget est en cours et on ne pourra avoir une idée des subventions que lorsque les investissements seront chiffrés. Tout ce travail est en cours à l'heure actuelle.

Monsieur Richard LARGETEAU

J'ai cru comprendre en discutant avec vous et avec d'autres élus municipaux, que les choix d'investissements qui vont être faits en 2012, si évolution positive il y a, le facteur essentiel qui va majorer ou minorer ces investissements c'est effectivement les subventions que l'on va percevoir en 2012, ou me serais-je trompé ?

Madame Arlette SYLVESTRE

Non vous avez raison.

Monsieur Richard LARGETEAU

Donc c'est important d'avoir une idée de la marge de manœuvre possible, car en effet 50.000 € c'est très faible. Si effectivement il y a d'autres montants qui vont se greffer dessus cela fera une marge plus forte. Cela donne une idée de ce que ce sera.

Madame Arlette SYLVESTRE

Cet exercice on essaiera de le faire. Cela fera partie de nos arbitrages. C'est à dire que dans toutes les demandes qui sont faites pour les investissements, je parlais d'investissements en matériels, etc ... nous les retiendrons en fonction des recettes possibles que nous pourrions mettre en face. Cet exercice est en cours et on ne peut pas vous donner la réponse puisqu'à ce jour nous n'avons pas fini de chiffrer toutes les demandes. Une fois que l'on aura chiffré les demandes, on verra ce qui est maintenu, c'est le fameux arbitrage.

Monsieur Richard LARGETEAU

On l'aura pour le budget ?

Madame Arlette SYLVESTRE

Pour le budget vous l'aurez oui puisqu'on aura fait la part des choses.

Monsieur Georges DENEUVILLE

Au niveau des 50.000 € c'est sur le réalisé et par sur le reste à réaliser ?

Madame Arlette SYLVESTRE

Cela correspond aux subventions demandées sur les travaux qui restent à réaliser ?

Madame Aline FOLTRAN

Je pense que cela correspond aux 400.000 € de dépenses d'équipements. Même si le montant des dépenses d'investissement a été supérieur en 2011, il faut savoir que tout n'est pas subventionnable. Quand nous achetons des équipements de mobiliers pour les écoles ou autres et quand cela fait un gros montant, c'est subventionnable ; mais quand ce sont des choses ponctuelles ce n'est pas retenu.

Sur les 400.000 € d'investissements nous aurons 50.000 € de subventions puisque nous avons envoyé les dossiers de demandes de subventions.

Ensuite il y aura les restes à réaliser et les nouveaux travaux engagés en 2012 mais dont nous percevrons sûrement les subventions en 2013, sauf la DETR dont on va parler tout à l'heure.

Madame Arlette SYLVESTRE

Il convient de mesurer les incidences des programmes d'investissement afin de maintenir les équilibres financiers de la collectivité. La collectivité doit être rigoureuse sur la section de fonctionnement et réfléchir en terme de développement durable et de recherche d'économies d'échelle que ce soit en fonctionnement ou en investissement.

Je rappelle que pour les économies d'échelle par exemple, nous avons des marchés groupés avec le Grand Toulouse dans certains domaines.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Peut-on en citer quelques-uns ?

Madame Arlette SYLVESTRE

Je crois qu'il vaut mieux se taire dans cette maison puisque rien n'est retenu !

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

C'est quand même assez nouveau ces marchés.

Madame Arlette SYLVESTRE

Non ce n'est pas nouveau. Les services travaillent matins et soirs, ils sont occupés à faire cela, ce n'est pas nouveau du tout. On ne vous a pas attendu pour le faire.

Madame Aline FOLTRAN

Je vais en citer quelques-uns : les fournitures de bureau et les consommables informatiques.

Madame Arlette SYLVESTRE

Au regard du durcissement des politiques d'austérité en 2011 et 2012, les collectivités sont associées de manière plus ou moins directe aux programmes d'économies budgétaires et d'optimisation des coûts : non remplacement des agents en maladie -c'est quelque chose que l'on a mis en œuvre sur des absences très courtes-, des réductions des achats de biens et services (après étude en terme d'économie d'échelle), et groupements d'achats.

Le budget 2012 reste un budget difficile car l'évolution des recettes restera inférieure à l'évolution des dépenses. Il est à noter aussi l'évolution du coût des matières premières, produits entretien, produits alimentaires entre 3 et 4 % en moyenne sur les marchés en cours, et j'ajouterai les assurances qui sont en train de nous « plomber » les unes après les autres.

Toutefois, au vue des prévisions d'évolution des finances publiques, il est nécessaire de rester très prudents dans nos hypothèses.

C'était la phrase de départ et c'est aussi la phrase de la fin, c'est à dire que c'est très difficile de naviguer sur des bases qui ne sont pas très solides.

Est-ce qu'il vous reste des questions sur ces orientations budgétaires.

DELIBERATION

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2012.

Madame Arlette SYLVESTRE

Avant de passer au point suivant, je voudrais remercier Madame Agnès BERRADJA qui a préparé le débat d'orientations budgétaires et la remercier également d'être présente ce soir. Je donne à présent la parole à Aline FOLTRAN pour le point suivant.

Rapporteur : Aline FOLTRAN

3.2 – Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux (DETR)**ANNEXE 3.2 :****EXPOSE DE LA NOTE DE SYNTHÈSE**

La Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux (DETR) a été créée par l'article 179 de la loi n° 2010-1657 de finances pour 2011 et résulte de la fusion de la Dotation Globale d'Équipement (DGE) des communes et de la Dotation de Développement Rural (DDR).

Par circulaire du 28 octobre 2011 qui fixe les conditions d'attribution de cette dotation, le Préfet de la Haute-Garonne fait appel à projets en vue de l'obtention de financement au titre de la DETR pour l'année 2012.

A ce titre la commune de Launaguet peut prétendre à une subvention pour la réhabilitation et l'aménagement de l'annexe de l'orangerie en vue d'y réaliser des locaux administratifs.

Il s'agit d'une réhabilitation complète de cette partie de bâtiments publics afin de créer un accueil et un bureau pour les services administratifs du CCAS, et un bureau / salle de réunion pour les différentes permanences à vocation sociale sur la commune, ainsi qu'un WC pour handicapés en lien avec la salle de l'orangerie.

L'enveloppe budgétaire réservée à ce projet est de 91.500 € HT, soit 109.434 € TTC.

La dépense sera inscrite au budget primitif 2012 (Restes à réaliser – opération 28).

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette demande de financement au titre de la DETR.

DEBAT**Madame Aline FOLTRAN**

Cette Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) a remplacé la Dotation Globale d'Equipeement (DGE) que nous avons obtenue à plusieurs reprises. Il fallait faire un dossier avant le 15 janvier, ce que Monsieur FAURE a préparé pour les travaux d'aménagement de l'Orangerie qui s'élèvent à 88534,09 € HT.

Nous enverrons copie de la délibération du Conseil Municipal de ce soir, si elle est approuvée, avec le dossier et nous saurons rapidement si elle a été acceptée.

Si la subvention de l'Etat est refusée, nous instruirons un dossier pour une demande de subvention auprès du Conseil Général de la Haute-Garonne. Je vous rappelle qu'en 2010 nous avons demandé cette DETR pour l'aire de jeux du lotissement des Cerisiers et qu'elle nous a été refusée par manque de subvention de l'Etat.

Madame Arlette SYLVESTRE

Avez-vous des questions suite à la présentation que vient de faire Madame FOLTRAN sur la demande de subvention.

Pas de question. Nous passons au vote.

DELIBERATION**Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- Décide de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la DETR pour la réhabilitation et l'aménagement de l'annexe de l'orangerie en vue d'y réaliser des locaux administratifs,
- Dit que la dépense sera inscrite au budget 2012 (restes à réaliser – opération 28),
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Votée à l'unanimité.

Madame Arlette SYLVESTRE

La délibération sur le point 4 ayant été retirée, nous passons aux points qui concernent les ressources humaines.

5/ RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Aline FOLTRAN

5.1 - Création d'un emploi d'adjoint administratif de 2^{nde} classe pour le service Finances/Marchés Publics :**EXPOSE DE LA NOTE DE SYNTHESE**

Suite au départ à la retraite de la titulaire du poste « dépenses » du service des Finances, et après que ce poste ait été pourvu, dans le cadre de la mobilité interne par un agent issu de la filière technique, il est nécessaire de créer un emploi permanent d'adjoint administratif territorial de 2^{nde} classe, à temps complet, afin de permettre à cet agent d'être placé en position de détachement sur ce grade, pour une durée d'un an.

DEBAT**Madame Aline FOLTRAN**

Je vous propose de créer un poste d'adjoint administratif de 2^{nde} classe pour le service des finances. La personne qui occupait ce poste est partie à la retraite au 31 décembre 2011. Elle avait un grade d'adjoint administratif 1^{ère} classe et elle est remplacée par un agent qui est adjoint administratif 2^{nde} classe, on va donc fermer son poste et il convient d'ouvrir le poste pour le remplaçant qui n'est pas au même grade.

Madame Arlette SYLVESTRE

Avez-vous des questions ?

Pas de question. Nous passons au vote.

DELIBERATION

Considérant les besoins de la commune et les spécificités de ce poste au sein du service Finances,
Vu la loi 84.53 du 26.01.1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le Décret n° 2006 – 1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux,
Vu le Décret n° 2006 – 1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve cette création d'emploi dans les conditions susvisées,
- Charge Madame le Maire de procéder à la nomination correspondante,
- La dépense est inscrite au Budget Primitif 2012 de la Ville – Charges de Personnel, chapitre 012.

Votée à l'unanimité.

5.2 - Création de cinq emplois d'adjoint technique territorial de 2^{nde} classe dans le cadre d'un besoin saisonnier pour l'entretien des locaux scolaires :

EXPOSE DE LA NOTE DE SYNTHESE

Il est nécessaire de créer 5 emplois d'adjoints techniques territoriaux de 2^{nde} classe, non-titulaires, dans le cadre d'un besoin saisonnier, pour assurer des fonctions d'agent de service polyvalent dans les écoles, pour une durée de 6 mois, hors vacances scolaires.

Le traitement sera fixé en référence à l'échelle 3 de rémunération, sur la base d'un état d'heures mensuel.

DEBAT

Madame Aline FOLTRAN

Il s'agit de délibérer pour créer cinq emplois d'adjoints techniques territoriaux de 2^{nde} classe, non titulaires, pour un besoin saisonnier d'entretien des écoles. Nous avons ouverts ces cinq postes lors du Conseil Municipal du 4 juillet pour une durée de trois mois et il est nécessaire de reconduire sur six mois pour qu'ils puissent finir l'année scolaire jusqu'en juin.

Madame Arlette SYLVESTRE

Avez-vous des questions ?

Pas de question. Nous passons au vote.

DELIBERATION

Vu la loi 84.53 du 26.01.1984 modifiée portant disposition statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret N° 2006.1691 du 22.12.2006 portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux,

Vu le Décret n° 88-145 du 15.05.1988 modifié relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,
Considérant que ces emplois correspondent aux besoins des services concernés,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve ces créations d'emplois dans les conditions susvisées,
- Charge Madame le Maire de procéder aux recrutements correspondants.
- Précise que la dépense est inscrite au Budget Primitif 2012 – chapitre 012 « charges de personnel ».

Votée à l'unanimité.

6/ QUESTIONS DIVERSES

Rapporteur : Arlette SYLVESTRE

6.1 – Information aux membres du Conseil Municipal :

6.1.1 - Ordonnance de référé rendue par la cour d'appel de Bordeaux le 26.12.2011 (VISIOCOM - Minibus)

INFORMATION

Madame Arlette SYLVESTRE

Ce point concerne l'ordonnance de référé rendue par la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux sur le minibus de la société Visiocom. Vous vous rappelez qu'il y a eu un recours du Préfet contre la commune pour ce minibus.

Le Tribunal Administratif de Toulouse avait donné raison à la commune, mais la Préfecture a fait appel de la décision du Tribunal Administratif, donc l'affaire a été portée devant la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux et cette dernière a une nouvelle fois donnée raison à la commune et a débouté la Préfecture de la Haute-Garonne, considérant que ce minibus et ce système est tout à fait légal et le comparant à d'autres publicités qui sont faites sur d'autres supports. Il y a encore un délai de recours, donc cela pourrait aller loin, on peut aller jusqu'au Conseil d'Etat.

Monsieur Richard LARGETEAU

Juste une boutade : je suppose que la préfecture ne doit pas des indemnités au nom de l'Etat ?

Madame Arlette SYLVESTRE

Si.

Monsieur Richard LARGETEAU

Donc cela veut dire que nous allons percevoir quelques choses ?

Monsieur Olivier FAURE

L'Etat nous doit 1.500 €.

Monsieur Richard LARGETEAU

Pardon ? Cela valait le coût de vous poser la question.

Plus sérieusement, nous avons parlé de ce problème il y a très peu de temps et la Cour d'Appel a rendu sa décision très rapidement.

Madame Arlette SYLVESTRE

C'est un référé.

Monsieur Richard LARGETEAU

Pour le point suivant vous nous expliquez que la Cour d'Appel de Bordeaux ne rendra sa décision qu'en décembre 2012. Je ne comprends pas ce délai.

Madame Arlette SYLVESTRE

Ce sont des procédures différentes et Monsieur FAURE va vous expliquer la différence.

Monsieur Olivier FAURE

Aussi bien au Tribunal Administratif de Toulouse qu'à la Cour d'Appel de Bordeaux ce sont les référés qui se jugent sous un délai de 1 mois à 1 mois et demi, mais sur le fond c'est plus long. La CA de Bordeaux n'a pas trop de dossiers en ce moment donc cela va assez vite que ce soit en référé ou sur le fond.

6.1.2 - Notification du jugement du Tribunal Administratif de Toulouse rendu le 15.12.2011 relatif à l'annulation du PLU de Launaguet :

DEBAT**Madame Arlette SYLVESTRE**

Ce point est beaucoup plus problématique dans les conséquences puisque c'est l'annulation du Plan Local d'Urbanisme. Je vous rappelle les faits synthétiquement :

Le PLU a été adopté en octobre 2006. Un administré a fait un recours en janvier 2007 contestant le zonage de son terrain qui est en zone AU 0, c'est à dire constructible mais avec un COS 0.

Il a soulevé plusieurs arguments pour annuler le PLU. Par exemple il considérait que les conseillers municipaux n'avaient pas été assez informés, qu'il n'y avait pas toutes les pièces dans le dossier d'enquête, que nous n'avions pas consulté les personnes publiques associées...etc.

Tous ces arguments ont été rejetés, c'est à dire que le Tribunal a considéré que la procédure s'était déroulée légalement. En revanche, ce recours a permis au Tribunal de constater que l'enquête publique avait été mal faite par le commissaire enquêteur et qu'elle était plus qu'insatisfaisante puisqu'il n'y avait aucune analyse de notre PLU

Le tribunal a donc considéré que cela constituait un vice de forme et a annulé la délibération qui approuvait le PLU.

Cela met la commune dans une situation très compliquée. Ce PLU avait cinq ans, il vivait, il avait produit des effets, il avait été modifié une fois et il était en cours de modification et surtout il était conforme aux lois en vigueur, c'est à dire les lois SRU et par le biais du SCot il y avait une adaptation sur la loi du Grenelle de l'environnement dont les décrets sont passés récemment.

On avait donc un PLU adapté à l'urbanisme d'aujourd'hui et nous revenons à un document d'urbanisme, le POS de 1983, qui n'est pas le document initial car il a eu des modifications depuis, mais qui reste fondamentalement différent dans sa philosophie dans les deux sens, le bon et le mauvais sens, parce qu'on peut avoir de très mauvaises surprises avec le POS.

On se trouve aujourd'hui avec un document complètement obsolète et qui va poser certainement de grosses difficultés sur le terrain.

Trois ou quatre communes sont dans la même situation mais pas pour les mêmes raisons que nous. Pour une enquête publique mal faite c'est la première fois que la Communauté Urbaine et l'Agence Technique Départementale voient ça. Mais les PLU de Saint-Jory et d'Aussonne sont tombés trois ou quatre ans après, et ils viennent d'être réétudiés.

La loi permet de reprendre une procédure d'élaboration du PLU à l'endroit où elle s'est arrêtée. Nous étions très satisfaits car nous avons pensé que nous allions pouvoir recommencer l'enquête publique comme Aussonne et Saint-Jory mais ce ne sera pas possible pour Launaguet. En effet le Scot va être approuvé au mois de mars 2012 et on ne peut pas présenter à partir de cette date un document d'urbanisme à l'enquête publique qui n'est pas conforme au Scot. Nous ne pourrions pas présenter notre PLU de 2006 parce qu'il n'est pas conforme au Scot. Comme nous ne pouvons pas rentrer dans cette procédure, nous sommes condamnés à rester au POS.

Nous allons faire des adaptations le plus rapidement possible sur notre POS pour éviter les catastrophes. Dans le genre catastrophe : il y a une voie de liaison à la pointe des Izards qui permet de relier la rue Virginia WOLF à la rue des Sables, qui était prévue pour réaliser un maillage sur tout le secteur nord et qui est absolument nécessaire pour éviter cette pointe. Aujourd'hui cet ER a disparu et ce secteur est constructible.

Monsieur Richard LARGETEAU

Quand vous dites nous, c'est le Grand Toulouse, car on a transféré ?

Madame Arlette SYLVESTRE

La compétence planification urbaine est effectivement transférée puisque c'est une compétence obligatoire des communautés urbaines, donc il n'y a pas la possibilité de la garder. On peut dire, si vous voulez, la Communauté Urbaine et nous, mais il n'empêche que, quel que soit le nous, le problème de cette voie par exemple, c'est la première chose qui me vient à l'esprit dans l'aspect dangereux.

Il y a une autre règle aussi qui m'inquiète ; au centre ville le POS permet la construction d'immeubles de onze mètres de haut, mais en 1983 on ne construisait pas d'immeubles donc ce n'était pas risqué de mettre cela. Aujourd'hui on construit essentiellement des collectifs et cela pourrait être problématique en plein centre.

Monsieur Richard LARGETEAU

Ma remarque est importante parce que comme c'est le Grand Toulouse qui va devoir établir un nouveau PLU pour notre commune, et comme c'est dans le giron du Grand Toulouse cela va être un peu plus lent que si cela avait été dans le giron de la commune ?

Madame Arlette SYLVESTRE

Cela va être un peu plus lent surtout que nous allons vers un PLU communautaire, que le PADD a été élaboré et Le Président l'a encore dit ce soir lors des vœux aux élus : nous passerons dans la phase active de l'élaboration du PLU après les élections de 2014 , donc notre PLU sera revu à ce moment là. Aujourd'hui il faut que l'on travaille sur le POS ; il faut que l'on essaye d'amender le POS avec des révisions et des modifications pour le rendre acceptable. Nous sommes en train de l'étudier et de voir tous ces écueils ; je viens de vous en signaler deux qui me paraissent avoir des effets assez graves. Il faut essayer d'endiguer tout ce qui pourrait être grave.

Monsieur Richard LARGETEAU

Question subsidiaire : Comment les élus de Launaguet vont-ils être informés des évolutions qui vont être faites par rapport au POS. Les premières fois que nous avons vu le PLU, nous avons été informés lors des conseils municipaux, etc...

Dans ce cas comment cela va-t-il se passer, vous pouvez me dire comment on sera informé ?

Madame Arlette SYLVESTRE

Chaque fois qu'il y a eu des points d'urbanisme importants nous avons fait des commissions d'urbanisme élargies à l'ensemble des élus. Je pense que l'on aura à délibérer sur notre accord sur le POS amendé et plus tard sur le PLU.

Le PLU communautaire sera le PLU du Grand Toulouse, commune de Launaguet, commune d'Aucamville, commune de l'Union...comme c'est déjà le cas il y aura une déclinaison par commune. Il y a des règles qui s'imposeront à tous, des règles communes mais il y aura par commune des caractéristiques particulières, et chaque commune aura à se prononcer sur ses caractéristiques propres.

Cela reste un règle qui a été posée par Pierre COHEN au début de la Communauté Urbaine et il le redit régulièrement, il ne souhaite pas réaliser des équipements ou faire des documents sans que les communes soient d'accord.

Dans l'immédiat nous travaillons avec Monsieur FAURE et le service d'urbanisme pour essayer de voir tous les écueils mais ensuite nous en parlerons ensemble.

Monsieur FAURE me précise qu'il y aura forcément une délibération du conseil municipal pour les modifications du POS.

Monsieur Georges DENEUVILLE

Le commissaire enquêteur, sur le document du Tribunal Administratif de Toulouse, il est notifié que le PLU a été arrêté avant d'être soumis à l'enquête publique.

Madame Arlette SYLVESTRE

Ce n'est pas exactement cela.

Monsieur Georges DENEUVILLE

Je suis en train de le lire :« ...soumis à l'enquête publique pour tenir compte des avis des personnes publiques associées ... etc ». Le commissaire enquêteur a été vivement critiqué à ce sujet mais à partir du moment où le PLU avait été modifié.

Madame Arlette SYLVESTRE

Il n'a pas été modifié ; à la demande de l'Etat et suite au PPRI un additif avait été joint à l'enquête. Le commissaire enquêteur n'a regardé ni l'ancienne formule ni la nouvelle formule, il n'a pas regardé le PLU et il n'a mis aucun avis sur le PLU. Les additifs ne l'ont pas troublé.

Monsieur Georges DENEUVILLE

La question que je me posais, c'est que le Plan Local d'Urbanisme arrêté a été modifié avant d'être soumis à l'enquête publique.

Madame Arlette SYLVESTRE

Je viens de vous expliquer le contraire. Et qu'est-ce qu'en dit le tribunal ? Il ne désapprouve pas parce que c'est l'Etat qui nous a demandé de faire un additif et nous avons un courrier de l'Etat. Cet argument n'est pas retenu par le tribunal.

Monsieur Georges DENEUVILLE

D'accord.

Monsieur Gilles GLCOKSEISEN

Dans le jugement, il est dit : « ...ni le Préfet, ni la Chambre des Métiers n'ont été consultés dans le cadre de l'élaboration du PLU, les avis des maires de Castelnest et de Saint-Loup Cammas ainsi que l'avis de synthèse des services de l'Etat n'ont pas été joints au dossier d'enquête, ...etc »

Le Commissaire Enquêteur a fait son travail ou pas ?

Madame Arlette SYLVESTRE

Vous êtes en train de tout mélanger. Vous êtes en train de nous lire le recours du requérant, c'est ce qu'il dit mais le tribunal a dit le contraire, lisez plus loin. Je vous l'ai annoncé en introduction, le tribunal a rejeté toutes les allégations du requérant.

Effectivement ce sont des choses qui ont été soulevées et qui ont été toutes rejetées par le tribunal. Aucun des éléments n'a été retenu, c'est un élément à côté qui a été retenu.

Aujourd'hui nous faisons ce travail sur le POS pour essayer de l'adapter le plus possible et l'une des adaptations à laquelle nous tenons et qu'il faut faire rapidement, c'est de pouvoir réaliser les jardins familiaux dans leur ensemble ainsi que les terrains de tennis couverts.

Concernant les délais, le Grand Toulouse nous a demandé de travailler sur ce que l'on voulait modifier, donc cela dépend de nous. Nous allons voir dans quel temps on peut travailler, mais après cela peut aller assez vite.

Cela met tout le monde en difficulté parce qu'il faut savoir que nous ne sommes pas sûrs de pouvoir atteindre notre PLH, ce qui est une obligation. Il va falloir écrire au Préfet en disant pourquoi nous ne pouvons pas atteindre notre PLH. Le Préfet nous demande des comptes à la fin du PLH.

Nous allons aussi faire appel, plus exactement c'est le Grand Toulouse qui va faire appel puisque c'est la Communauté urbaine qui est compétente en planification urbaine mais les avocats se sont rencontrés et ils pensent que la Commune doit s'associer à la Communauté Urbaine, que cela aurait plus de poids puisque la délibération de 2006 c'est nous qui l'avions prise.

Je vous propose donc de prendre une délibération pour m'autoriser à mandater un avocat pour faire appel de cette décision auprès de la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux.

Monsieur Richard LARGETEAU

Personnellement je suis pour que l'on s'associe mais quel est l'argument positif qui nécessiterait le fait que l'on s'associe ? Pour le tribunal cela ne changera rien.

Madame Arlette SYLVESTRE

Les avocats vont devoir beaucoup réfléchir mais c'est aussi le préjudice et la non adaptation du document aujourd'hui. C'est à dire que cela crée une situation qui est extrêmement compliquée pour un vice de forme dont nous ne sommes absolument pas responsables. Cela va être la ligne de conduite des avocats mais je pense qu'eux aussi sont en train de plancher pour trouver les arguments les plus solides. Nous ne sommes pas du tout sûrs de gagner en appel cette fois puisqu'il s'agit d'un vice de forme de l'enquête publique.

Mais nous sommes tous tombés d'accord qu'il faut marquer le coup car c'est quand même inadmissible en sachant que c'est le Préfet qui nomme le commissaire enquêteur, qu'ils sont formés et que le Préfet exerce le contrôle de légalité. C'est à dire que rien de tout cela n'a été fait et cinq ans après qui est victime ? la Commune. Quand je dis la Commune, ce sont les habitants aussi, car il y en a certains qui ont leurs projets sérieusement contrariés.

Cela veut dire que le contrôle de légalité ne s'exerce pas très bien. Il s'exerce quelquefois sur des points de détail mais là il aurait mieux valu qu'il s'exerce.

Nous constatons beaucoup de failles dans les enquêtes publiques par exemple celle sur le SCOT qui vient de se terminer.

La question est : êtes-vous d'accord pour que l'on s'associe à la Communauté Urbaine pour faire appel ?

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Nous nous abstenons pour la simple et bonne raison que depuis des années ce propriétaire possède des terrains en zone AU 0 qui font l'objet de litige avec la commune de Launaguet, et vous ne lui avez jamais ouvert de portes.

Lorsqu'on lit le jugement du tribunal, dans l'argumentaire qu'il donne, il y a quand même des terrains qui sont aménagés et qui ont tous les équipements et qui pourraient au moins en partie être ouverts à la construction. Je pense que depuis des années il y a un blocage.

Je pense que ce n'est pas le seul propriétaire sur la commune à posséder des terrains en zone AU 0 et je pense que c'est trop arbitraire la façon dont a été faite la zone AU 0 sur cette commune car elle couvre des hectares et des hectares de terrains et que cela reste bloqué et qu'il n'y ait aucune porte de sortie pour ces propriétaires là.

Monsieur Jean-Luc GALY

Je suis un peu « estomaqué » de la position de Monsieur GLOCKSEISEN.

Madame Arlette SYLVESTRE

Nous le lui avons déjà dit en commission d'urbanisme

Monsieur Jean-Luc GALY

Je le lui redis quand même. Monsieur GLOCKSEISEN est contre toutes les constructions et alors que là le tribunal dit qu'il ne faut pas construire à un endroit, il va défendre ce Monsieur qui justement veut construire. Je ne comprends pas très bien et je trouve ces propos incohérents, ce n'est pas la première fois et malheureusement ce ne sera pas la dernière.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

C'est très simple. Nous sommes contre les constructions que vous pratiquez sur la commune avec les promoteurs. A voir ce que vous construisez, et au prix où cela se vend et les prix des loyers, regardez cela et cela vous remettra les pieds sur terre.

Madame Arlette SYLVESTRE

Pour tous ceux qui ne connaîtraient pas ce pauvre propriétaire lésé, je vais vous dire ce qu'il en est : c'est le propriétaire qui a vendu ses terrains pour la construction du Laboratoire vétérinaire Départemental, pour la Maison de retraite, pour l'école maternelle Arthur Rimbaud, pour la Maison de la petite enfance et la mairie lui a acheté un hectare pour réserve foncière ainsi que plusieurs petites parcelles disséminées sur l'unité foncière. Il a vendu sa ferme avec un grand terrain autour, il a fait un lotissement de cinq maisons et vendu deux lots en bordure du chemin Boudou ainsi que de très nombreuses petites parcelles qu'il a créées sur sa propriété.

Vous le voyez c'est en effet un propriétaire qui n'a jamais pu construire sur ses terrains ! C'est tout ce que j'avais à dire.

Nous allons maintenant passer au vote.

DELIBERATION

Dans le cadre des délégations de compétences du Conseil municipal au maire prises par délibération du 2 avril 2008, modifiée le 29 juin 2009, Madame le Maire est autorisée à défendre la commune dans les actions intentées contre elle en première instance et devant toutes les juridictions.

Vu la décision du Tribunal Administratif de Toulouse n° 0701236 portant annulation de la délibération du 23 octobre 2006 par laquelle le Conseil Municipal de Launaguet a approuvé le Plan Local d'Urbanisme de la commune, Considérant les conséquences négatives et majeures pour la commune et ses administrés,

La Communauté Urbaine du Grand Toulouse ayant décidé de faire appel de ce jugement auprès de la Cour administrative d'appel de Bordeaux, il est nécessaire de délibérer pour autoriser Madame le Maire à intervenir devant cette instance (conformément à l'article L 2122-22 du CGCT) aux côtés de la CUGT et de désigner Maître Philippe HERRMANN avocat pour ce faire.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Souhaite que Madame Arlette SYLVESTRE, Maire de Launaguet, intervienne en justice devant la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux, aux côtés de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse, dans le dossier n° 0701236-3 / requête de M. DESSEAUX c/Commune de Launaguet.

- Désigne Maître Philippe HERRMAN pour défendre les intérêts de la commune dans cette affaire.

Votée à la majorité avec 27 POUR et 2 ABSTENTIONS (Georges DENEUVILLE, Gilles GLOCKSEISEN).

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h45.

Launaguet le 6 Février 2012

Arlette SYLVESTRE
Maire

Ce procès-verbal a été approuvé à la majorité dont 23 POUR et 5 CONTRE (Richard LARGETEAU, François VIOLAC, Véronique ALBELDA pouvoir à R.LARGETEAU, Georges DENEUVILLE, Gilles GLOCKSEISEN).